Rapport annuel **1998-1999**

organisation
développement
communication
information

ADMA

ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

MISSION

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec assure la protection du public en garantissant le respect des normes et standards professionnels en administration, en conformité avec le Code de déontologie et par le biais des mécanismes prévus au Code des professions.

Il favorise auprès des professionnels de l'administration, l'innovation et l'atteinte d'un niveau de compétence supérieur pour qu'ils contribuent de façon proactive et dynamique au développement des entreprises et organisations.

Enfin, il contribue à l'avancement de l'administration, discipline essentielle au développement social et économique du Québec.

Table des matières

Lettres de présentation 02

Organisation administrative 03

Rapport de la présidente 04

Rapport du secrétaire 06

Exécutifs régionaux

Régionale du Bas St-Laurent / Gaspésie/Côte Nord 10

Régionale du Saguenay/Lac St-Jean 10

Régionale de Québec 11

Régionale Centre du Québec 11

Régionale de l'Estrie 12

Régionale de Montréal 13

Régionale de l'Outaouais 14

Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 15

Comités et secteurs

Syndic 16

Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes 17

Comité de discipline 17

Comité de la formation 18

Comité de révision 18

Comité d'inspection professionnelle 19

Comité de coordination des affaires professionnelles 20

Comité des normes professionnelles 20

Comité de formation continue 21

Comité de réglementation 22

Secteur Conseil en management 23

Secteur Planification financière 24

Secteur immobilier 26

Module d'expertise en franchisage et partenariat 27

Module santé 27

Comité provincial des étudiants 28

Comité organisateur du Gala de l'Administrateur 28

Comité organisateur de la remise des permis 29

Conseil des gouverneurs 30

Fonds de bourses d'affaires 31

États financiers 32

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le Rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Cette publication couvre l'exercice financier terminé le trente et unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Montréal, juin 1999

M[e] Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Ce document est un compte rendu des travaux effectués au cours de la période comprise entre le premier jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt dix-huit et le trente et unième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Montréal, juin 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Ce document couvre la période comprise entre le premier jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit et le trente et unième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Linda Goupil
Québec, juin 1999

BUREAU

Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Présidente de l'Ordre
Représentante de la région de Montréal

Bernard Bousseau, Adm.A.
Représentant de la région de
Laval/Basses-Laurentides/Lanaudière

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC
Représentant du secteur
Conseil en management

Persephone Cannone
Membre nommée par l'Office
des professions du Québec

Denis Cassista, F.Adm.A.
Représentant de la région de la Montérégie

Michel Côté, F.Adm.A., FCMC
Représentant du secteur Conseil
en management

Mario Desroches, Adm.A., CMC
Représentant de la région de l'Estrie

Jean-Louis Dionne, Adm.A.
Représentant de la région
du Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord

Gérald Duguay, F.Adm.A.
Représentant de la région de Québec

Serge Fortin, Adm.A.
Représentant de la région
de l'Abitibi-Témiscamingue

Robert Frances, Adm.A. P.F.C.
Représentant du secteur
Planification financière

Richard Gagnon, F.Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Denis Gamache, Adm.A., CMC
Représentant de la région
du Centre-du-Québec

Robert Gravel, Adm.A., CMC
Représentant de la région de Québec

Jacques Martineau, Adm.A., CMC
Représentant du secteur
Conseil en management

Jules Mercier, Adm.A.
Représentant du secteur Immobilier

Diane Morin
Membre nommée par
l'Office des professions du Québec

Alain Noël, Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Élisabeth Normandeau
Membre nommée par
l'Office des professions du Québec

Clément Patenaude, Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Réal Perron, Adm.A., CMC
Représentant de la région de Québec

Suzanne Petit
Membre nommée par
l'Office des professions du Québec

Suzanne Poitras, Adm.A., CMC
Représentante de la région de l'Outaouais

Lionel Sanfaçon, Adm.A.
Représentant de la région
du Saguenay/Lac St-Lean

COMITÉ ADMINISTRATIF

Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Présidente

Denis Cassista, F.Adm.A.
Vice-président, Finances

Denis Gamache, Adm.A., CMC
Administrateur

Jules Mercier, Adm.A.
Administrateur

Clément Patenaude, Adm.A.
Administrateur

Réal Perron, Adm.A., CMC
Administrateur

Suzanne Petit
Membre nommée par l'Office

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Louis Champoux-Paillé, Adm.A.
Secrétaire du Bureau
Vice-présidente exécutive et directrice générale
(Jusqu'au 18 septembre 1998)

Pierre Landry, Adm.A., CMC
Secrétaire du Bureau
Directeur général
(Depuis le 5 février 1999)

Marlène Anderson
Préposée aux dossiers membres

Brigitte Dupriez, Adm.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Michèle Jean
Conseillère aux communications

Monique Jutras, Adm.A.
Directrice des services administratifs

Caroline Montreuil
Responsable du recrutement

Lynn Mraz
Agente aux communications

Sylvie Raymond
Commis à la comptabilité

Olga Rédikoultséva
Adjointe aux services professionnels
(Depuis le mois d'octobre 1998)

Jocelyne Renaud
Adjointe à la direction générale

Denise Tremblay
Préposée à la réception

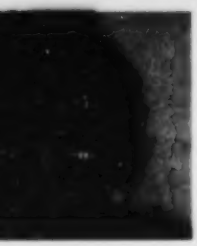

ol Pageau-Goyette,
.A.

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec se donne les moyens de relever efficacement les défis de l'avenir.

L'Ordre est en bonne voie de réussir l'articulation de sa mission maintenant clarifiée, qui consiste à protéger le public tout en assurant le développement de ses membres et le rayonnement de la profession quant au poids respectif de ses divers volets. Si, au cours des années, nous avions particulièrement bien réussi le second volet de la mission, cela était, certes, moins vrai en ce qui concerne le volet professionnel de notre regroupement. L'exercice qui fait l'objet du présent rapport aura permis d'engager l'Ordre, de manière ferme et sans retour, dans la voie de l'avenir.

Au plan strictement organisationnel, le calme est revenu après la tempête créée au cours des dernières années par les départs successifs de Richard Gagnon, de Gilles Groulx et de Louise Champoux-Paillé. Ces bouleversements, toujours douloureux, auront néanmoins permis au Comité administratif de reprendre le contrôle des dossiers, de restructurer la permanence, de revoir de fond en comble les processus d'affaires, bref, de procéder à un solide ménage pour donner à l'Ordre les moyens de son développement.

Grâce à l'exceptionnel travail du comité des structures, toutes les instances de l'Ordre, toutes ses activités, toutes ses façons d'agir ont été revues, examinées, discutées par le bureau de direction dont l'implication n'a jamais été aussi grande et aussi riche. Une fois les décisions prises, il en ressort un Ordre mieux structuré, une organisation plus harmonieuse, tout à fait en mesure maintenant de traverser les nécessaires phases de son épanouissement.

Le « virage professionnel » comme d'aucuns ont baptisé cette réforme en profondeur, s'est concrétisé de multiples façons mais, notamment, par une démarche active sous les volets de l'inspection professionnelle, du bureau du syndic, de la formation continue, de la vaste consultation sur l'administrateur de l'an 2000. Il a surtout pris un visage, celui de Pierre Landry à qui le bureau de direction a confié la direction générale après un parcours presque parfait dans un poste intérimaire qui nous aura permis d'apprécier à leur juste valeur, des compétences que nous avions sous-estimées.

La révision des orientations de l'Ordre a également soulevé de beaux débats de fonds au sein du Bureau de direction et permis ce nécessaire arbitrage entre les diverses expressions de sa mission. Cette démarche stratégique, résolument pragmatique, fournit maintenant un cadre formel aux actions des diverses instances de l'Ordre qui est fin prêt à déployer tous les efforts requis pour positionner l'organisation dans une logique de forte concurrence à l'orée du nouveau millénaire.

L'Ordre a intensifié son programme de communication afin d'affirmer son lien étroit avec la profession qu'elle dessert mais aussi afin d'assumer son double rôle visant à concilier son propre rayonnement avec le souci élevé et désormais, incontournable, de la protection du public.

Les textes qui suivent vous donneront le détail des réalisations de l'année. Je tenais, quant à moi, à vous manifester toute la satisfaction de l'équipe que nous sommes. Les défis étaient gigantesques, les moyens réduits. Mais la volonté, la générosité, le haut sens professionnel des membres de la permanence, du Comité administratif et du Bureau de direction ont permis de remettre l'Ordre sur ses pieds de la plus belle façon qui soit. Le bilan financier est sain, les structures sont en ordre, la mission est claire, le plan d'action est solidement ancré sur les orientations que s'est donné l'Ordre. Bref, mes amis, mission accomplie.

Les attentes à l'égard de l'Ordre sont élevées. Pour les dépasser, je sais que nous pouvons compter sur de bénévoles, sur des employés superbement compétents, dévoués et passionnés tout autant par leur fonction que par le développement de la profession d'administrateur agréé. Ce rapport ne saurait être complet sans qu'un hommage particulier leur soit rendu. Sans leur contribution, qui dépasse nettement ce qui est normalement exigé, le bilan de l'exercice 1998-1999 serait, certes, différent. Ils sont les artisans des succès de l'Ordre, passés et, surtout, à venir.

Je vous remercie de m'avoir permis de servir.

Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Présidente

erre Landry,
m.A., CMC

En tant que secrétaire de l'Ordre, il m'incombe, en cette fin d'année, de vous rendre compte des principales décisions prises par les instances que vous avez élues pour gérer l'Ordre, tant en ce qui a trait à l'application du Code des professions qu'en ce qui a trait à la gouvernance de notre organisation.

Le Bureau de direction

Au cours de l'année écoulée, le Bureau de direction s'est réuni à cinq reprises et a pris des décisions par résolution sur les questions suivantes :

Admissions et radiations

À chacune de ses rencontres, le Bureau de direction a adopté la liste des nouveaux membres à qui l'Ordre délivre un permis et qui s'ajoutent au tableau des membres; il a statué également par résolution sur les membres devant être retirés du tableau des membres pour défaut de paiement ou pour démission.

Administrateurs au Bureau

Conséquemment à la démission du représentant de la région de l'Outaouais, suite à un déplacement occasionné par son travail, et sur recommandation de l'exécutif régional, il était unanimement résolu de nommer Mme Suzanne Poitras, comme représentante de la région de l'Outaouais, pour la durée non écoulée du mandat.

Affaires financières de l'Ordre

À sa réunion du 22 mai, le Bureau adoptait le budget pour l'année financière 1998-1999; il recommandait également aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'accepter les états financiers vérifiés 1997-1998, ainsi que la nomination de la firme Harel-Drouin comme vérificateurs pour 1998-1999.

Le 18 septembre, devant une hausse considérable des coûts au chapitre de la discipline, le Bureau endossait la recommandation du Comité administratif à l'effet d'adopter un budget révisé.

Lors de cette discussion, il était demandé au Comité administratif d'entamer des discussions avec le Comité organisateur du Gala pour que les frais des ressources humaines alloués à cette activité soient assumés à même les bénéfices de l'activité.

À une rencontre subséquente du Bureau, il était résolu à l'unanimité d'imputer des frais de gestion de 1,5 % au Fonds de bourses d'affaires, pour les activités de gestion du fonds, de promotion et d'attribution des bourses.

Le 18 septembre, il était résolu à l'unanimité, afin de comprimer les dépenses, d'adopter une nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation et que cette dernière soit applicable à compter du 17 septembre 1998.

Signataires des effets bancaires

Le 18 septembre, il était proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que les signataires autorisés par l'Ordre soient : la présidente, le vice-président, Finances et le directeur général et secrétaire. Deux signatures sont requises dont l'une sera obligatoirement celle du vice-président, Finances.

Affaires institutionnelles

Mission de l'Ordre

À l'occasion du dépôt du rapport préliminaire du Comité des structures, le Bureau du 29 janvier 1999 statuait sur une modification de son énoncé de mission pour mettre de la priorité au volet de protection du public et de conférer au volet associatif un rôle d'appui à ce volet.

Plan d'action

Lors de la présentation du projet de plan d'action de l'Ordre, il était résolu à l'unanimité que les orientations présentées, soit par le Comité des structures, soit dans le plan d'action, soient poursuivies telles que présentées en tenant compte des commentaires du Bureau.

Date de l'assemblée générale annuelle

Afin de permettre à tous de travailler dans un échéancier plus convenable, il était résolu à l'unanimité d'accepter de tenir l'assemblée générale annuelle le 4 juin 1999.

Rapport définitif du Comité des structures

Le Comité des structures, après un travail intense et grâce aux orientations du Bureau du 29 janvier 1999, pouvait soumettre au premier Bureau de l'exercice 1999-2000, un rapport définitif contenant plus de 33 recommandations sur la vie courante et des questions stratégiques de la vie de l'Ordre. Plus de vingt des recommandations étaient déjà adoptées, tandis que les autres seront l'objet de discussions au cours de 1999-2000.

Direction de l'Ordre

Ayant dû accepter sa démission, les membres du Bureau transmettaient à Mme Champoux-Paillé leurs félicitations pour sa nomination comme présidente du Bureau des services financiers et leurs remerciements pour la qualité de sa prestation comme vice-présidente exécutive, directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Il était alors résolu de nommer M. Pierre Landry au poste de directeur général et secrétaire par intérim, tout en cumulant le poste de directeur des services professionnels.

C'est lors d'une réunion du Bureau du 5 février que ce dernier adoptait à la majorité l'acceptation de la recommandation du Comité administratif et nommait M. Pierre Landry au poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Conditions de travail de ses employés

Faisant suite au travail du Comité administratif sur la question, le Bureau adoptait à l'unanimité une résolution pour adopter une nouvelle politique sur les conditions de travail du personnel de la permanence.

Discipline

À sa réunion de mai, le Bureau se voyait contraint d'adopter une résolution visant à radier deux de ses membres en vertu de l'article 55.1 du Code des Professions.

C'est à cette même réunion que le Bureau, après avoir accepté un ajustement au budget de fonctionnement du bureau du syndic, demandait à ce dernier de lui fournir un compte rendu régulier de ses activités et de rencontrer le Bureau au moins à deux reprises durant l'année.

Le Bureau nommait Mme Andrée Guy, Adm.A et C.A., à titre d'expert dans deux dossiers de plainte requérant une expertise comptable.

Ententes

Chaire universitaire

Le 22 mai dernier, le Bureau acceptait le principe de la création d'une chaine universitaire, en partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Hydro Québec, PricewaterhouseCoopers, Bell Canada, Développement économique Canada - Région du Québec. Une entente à cet effet était signée consécutivement avec l'école des HÉC.

Entente avec l'Association Canadienne des Conseillers en management

Afin de donner suite aux modifications stratégiques adoptées par l'Association, le Bureau acceptait d'entériner l'entente avec l'Association canadienne des conseillers en management telle que négociée par le secteur et telle que recommandée par celui-ci.

Principe de la signature d'une éventuelle convention avec le Bureau des services financiers (secteur Planification financière)

Le Bureau acceptait par voie de résolution, appuyée et unanimement résolue d'adopter le principe de la signature d'une convention avec le Bureau des services financiers, et ce, tel que recommandé par le secteur Planification financière.

Nominations

Pour l'exercice 1998-1999, le Comité administratif était constitué de la manière suivante :

- Mme Nycol Pageau-Goyette, à la présidence;
- M.Denis Cassista , vice président et vice-président finances;
- MM.Denis Gamache, Jules Mercier, Clément Patenaude, Réal Perron, administrateurs élus;
- Mme Suzanne Petit, administrateure nommée.

Normes de pratique

Guide de saine gestion

À deux reprises, le Bureau avait l'occasion cette année d'adopter des modifications au Guide de la saine gestion; dans un premier temps une révision complète (publiée dans la mise à jour de l'automne dernier), et une seconde fois, au dernier Bureau, une addition de quelques normes.

Formation continue

Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de recommander d'utiliser la grille de déclaration de formation continue telle que modifiée. Les membres du Bureau félicitent les membres du Comité de formation pour la réalisation de ce document.

Prises de positions

Mémoire - Loi 454 (CMC)

Le Bureau accepte par résolution, à l'unanimité, d'entériner la position du Conseil du secteur Conseil en management qui consiste à affirmer l'indissociabilité des titres CMC et Conseil en management, de réitérer que seul l'Ordre des administrateurs agréés possède les mécanismes d'accréditation et d'encadrement.

Secteur Immobilier

Le Bureau adopte le projet de mémoire sur la fiscalité municipale préparé par le secteur.

Prix et distinctions

Prix du CIQ

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de proposer la candidature de M. Pierre de Montigny comme récipiendaire du prix du CIQ pour 1997-1998.

Prix Reconnaissance

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les candidatures proposées par le Comité administratif pour la remise des Prix Reconnaissance 1998. Les récipiendaires étant : Mme Suzanne Poitras de la région de l'Outaouais, M. Mario Pépin de la région Centre-du-Québec, MM. Robert Tremblay et Pierre Hébert, de la région de Québec, Mme Isabelle Limoges qui a initié le programme JADE et M. Richard G. Harvey, tous deux de la régionale de Montréal.

Règlements

Au cours de l'année écoulée, quatre nouveaux projets de règlements étaient soumis au Bureau; il s'agit de :

1. *Tenue des dossiers et des cabinets de consultation*
   Au Bureau de novembre 1998, il était résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlements sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.

2. *Conditions et modalités de délivrance des permis*
   Afin d'appuyer plus adéquatement nos modalités d'admission, il était résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlements sur les conditions et modalités de délivrance des permis.

3. *Catégorie de permis*
   Afin de mieux appuyer le travail des secteurs, il était résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlements sur les catégories de permis sous réserve de quelques modifications.

4. *Comptabilité en fidéicommis et fonds d'indemnisation*
   Afin d'assurer au public une protection adéquate qui lui donne toute confiance envers l'administrateur agréé à qui il confie des biens, il était résolu à l'unanimité d'adopter en principe le projet de règlements sur la comptabilité en fidéicommis et sur le fonds d'indemnisation.

Ces règlements étaient adoptés dans leur version anglaise et française.

Remplacement, désignation de membres et création de nouveaux comités statutaires

Au cours de l'année, le Bureau de direction a été saisi de nombreuses demandes d'ajouts de membres à des comités, de création de comités, etc.

Nouveaux comités

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la création de deux nouveaux comités, soit le comité de liaison qui regroupe nos membres anglophones et le comité de réglementation.

Acceptation de la démission du secrétaire du Comité de discipline et nomination de son remplaçant

Il est unanimement résolu d'accepter la démission de M. Vincent Allard et de nommer Mme Marlène Anderson au poste de secrétaire du Comité de discipline.

Nomination d'un inspecteur principal à temps partiel

Il est unanimement résolu d'accepter la nomination des MM. Jacques Richer, Adm.A. et Sylvio Gagnon, Adm.A. à titre d'inspecteurs.

Nomination de membres aptes à siéger au comité de discipline

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'ajouter le nom de M. Viateur Laplante à la liste de membres aptes à siéger au Comité de discipline.

Il est unanimement résolu d'accepter la nomination de MM. Émile Gadbois, Dan Sullivan et Allan Hamel comme membres aptes à siéger au Comité de discipline.

Usurpation de titre

Confronté au fait que des gens puissent s'afficher comme conseillers en management et que ce titre est actuellement protégé, c'est-à-dire réservé aux membres de notre Ordre, le Bureau de direction décide de prendre action et endosse la stratégie qui lui est soumise par le conseil du secteur afin d'intervenir, dans un mode le plus positif possible, dans ce dossier.

Le Comité administratif

En cours d'année de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999, le Comité administratif a tenu dix réunions et a adopté des résolutions sur les questions suivantes :

Nominations

Le Comité administratif a reçu en cours d'année, la démission de la vice-présidente exécutive (qui accédait à la présidence du Bureau des Services financiers) et a dû procéder à son remplacement. Ce remplacement était d'abord effectué de façon intérimaire, puis des recommandations appropriées étaient faites au Bureau de direction.

Adoption des états financiers et recommandations au Bureau

À chacune des rencontres du Comité administratif, des états financiers ont été présentés et adoptés.

En cours d'année, le Comité administratif, ayant dû faire face à une situation inusitée au chapitre des dépenses en discipline (incluant le bureau du syndic), a procédé à une réévaluation complète du budget et a proposé au Bureau du 18 septembre l'adoption de ce budget remanié.

Dans la même veine, il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que les nouvelles procédures de remboursement des frais de représentation et déplacement soient soumises au Bureau du 18 septembre pour adoption.

Système professionnel

Afin d'assurer les représentations appropriées dans le cadre de la refonte du système professionnel, il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des noms suggérés par le CIQ pour le Comité de révision du système professionnel.

Régie du bâtiment

Afin d'appuyer les membres de l'Ordre dans ce dossier, ainsi que les représentations déjà faites, le Comité administratif désignait un de ses membres pour accentuer les représentations.

Augmentation des frais d'admission

Afin de combler le manque à gagner en terme d'étude de dossiers, relié à notre entente visant à procurer le Guide de l'administrateur agréé au membre dès son admission, il a été proposé, appuyé et adopté à l'unanimité d'augmenter à compter de janvier 1999, les frais d'admission à 175 $ plus taxes.

Ententes

Marge de crédit compensatoire

Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que soit ratifiée l'entente négociée avec la Banque nationale relativement à la marge de crédit compensatoire bancaire laquelle est en en vigueur depuis le 1er octobre 1998.

Politique de placement des soldes disponibles

Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que soit adoptée l'entente avec la Banque nationale relativement au taux d'intérêt calculé sur le solde quotidien du compte de l'Ordre.

Il est de plus proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que soit adoptée l'entente qui permet le transfert des sommes déposées au compte de la Banque Toronto-Dominion (i.e. VISA) vers le compte de la Banque nationale.

Entente avec les publications CCH

Afin de maintenir la politique visant à s'assurer que tous nos membres possèdent à terme l'ensemble des règlements de l'Ordre ainsi que le Guide de la saine gestion, il a été proposé, appuyé et unanimement résolu de renouveler pour trois ans l'entente avec CCH pour la publication et la commercialisation du Guide de l'administrateur agréé, aux conditions décrites dans le contrat.

Ce 31ème jour de mars 1999

Le secrétaire de l'Ordre,

Pierre Landry, Adm.A., CMC

au 31 mars 1999

Tableau des membres :

	1997-1998	1998-1999
Effectifs Adm.A. au début de l'année	3 420	3 437
Plus : membres admis et inscrits durant la période	293	251
Moins : membres radiés ou décédés	276	323
Effectifs Adm.A. à la fin de l'année	3 437	3 365
• Postulants et jeunes administrateurs	63	47
• Étudiants	480	397
Total des inscriptions :	**3 980**	**3 809**

Répartition des administrateurs agréés par régionale

Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord (01)	74	71
Saguenay/Lac St-Jean (02)	98	85
Québec (03)	621	643
Centre-du-Québec (04)	171	180
Estrie (05)	89	79
Montréal (06)	2 114	2 051
Outaouais (07)	129	119
Abitibi-Témiscamingue (08)	64	65
Hors-Québec (10)	77	72
Total	**3 437**	**3 365**

Le montant de la cotisation pour l'année financière 1998-1999 était de 415 $, payable au 1er avril 1998

Évolution du membership au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
1989-1990	2 239	55	187	2 481
1990-1991	2 352	46	266	2 664
1991-1992	2 573	120	266	2 959
1992-1993	3 085	236	248	3 569
1993-1994	3 155	182	285	3 622
1994-1995	3 312	119	241	3 672
1995-1996	3 396	101	284	3 781
1996-1997	3 420	65	342	3 827
1997-1998	3 437	63	480	3 980
1998-1999	3 365	47	397	3 809

Mario Picard,
Adm.A.
Président

Paul C. Marois,
Adm.A.
Président ex-officio

Pierre Ducharme,
Adm.A.
Secrétaire-trésorier

Administrateurs

Jean-Louis Dionne,
Adm.A.

Caroline Blanchard
(étudiante)

Jean-Luc Richard,
Adm.A.

Pierre St-Laurent,
Adm.A.

RÉGIONALE DU BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE/CÔTE-NORD
région 01

Rapport du président

L'exécutif de la régionale Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord a poursuivi sa réflexion sur l'avenir de la régionale. Ayant un grand territoire à couvrir, nous voulons donner à nos membres un meilleur service, indépendamment de leur situation géographique.

Comment se rapprocher de ces derniers, même les plus éloignés ? Parmi les outils que nous pourrions utiliser, il y a la vidéo-conférence et la formation via internet. Comme la formation continue prend de plus en plus d'importance, il est à espérer que la direction de l'Ordre prendra les décisions appropriées incessamment.

D'autre part, un dossier qui nous préoccupe beaucoup est le nouvel environnement dans lequel doivent travailler nos bénévoles. Dans le contexte d'une nouvelle économie, nos entreprises et organisations permettent de moins en moins de souplesse à leur personnel dans ce domaine. C'est pourquoi, la régionale a été, à toute fin pratique, inopérante au cours de la dernière année.

Luc Gagnon,
Adm.A.
Président

Line Bergeron,
Adm.A.
Vice-présidente

Mychel Tremblay,
Adm.A.
Secrétaire-trésorier

Jean-Charles Landry,
Administrateur

Lionel Sanfaçon,
Adm.A.
Administrateur régional

Michel R. Simard,
Adm.A.

Evans Thibeault,
Adm.A.
Directeur

Karine Tremblay
Représentante étudiante

RÉGIONALE DU SAGUENAY/ LAC ST - JEAN
région 02

Rapport du président

Le 16 septembre 1998, nous recevions Mme Champoux-Paillé comme conférencière à un déjeuner-conférence organisé en collaboration avec le « Rendez-vous des gens d'affaires de Chicoutimi ».

Notre participation à la journée Carrières de l'Université du Québec à Chicoutimi s'est déroulée sous le signe de la participation. En effet, plusieurs membres « administrateurs agréés » étaient présents et nous pouvons dire que cette activité a été, encore un fois, très bien réussie.

Nous avons poursuivi notre implication par la remise de bourses à des étudiants qui se sont signalés en administration et un membre « administrateur agréé » a présenté les principes de saine gestion aux étudiants du cours « Code d'éthique et de déontologie ».

Le conseil d'administration a continué à se réunir mensuellement et ce, malgré la démission de deux membres. Nous avons dû lancer un appel urgent pour les remplacer et heureusement, depuis janvier 1999, deux nouveaux membres se sont joints à nous et ils mettent beaucoup d'énergie à s'intégrer dans leurs nouvelles fonctions.

Présentement nous préparons le colloque régional pour l'Administrateur de l'an 2000 et nous avons bon espoir d'obtenir la participation de plusieurs membres.

En terminant, je souhaite remercier tous les membres du conseil pour leur excellent support.

André Fortier,
Adm.A.
Président

Claude Goulet,
Adm.A., CMC
1er vice-président

Charles Chamard,
Adm.A.
2e vice-président

Gilles Boutin,
Adm.A.
Trésorier

Administrateurs

Raymonde Bolduc,
Adm.A.

Francis Carpentier,
Adm.A., CMC

Allen Hamel,
Adm.A.

Paule-Anne Morin,
Adm.A., CMC

Luc-André Picotte,
Adm.A.

Jean Richard,
Adm.A.

Sylvain B. Tremblay,
Adm.A.

Martin Gagnon
Directeur,
cellule étudiante U. Laval

Représentants au Bureau de direction

Réal Perron,
Adm.A., CMC

Robert Gravel,
Adm.A., CMC

Secrétariat –
Régionale de Québec

Maryse Laliberté

Nathalie Bergeron

Régionale de Québec
région 03

Rapport du président

Il est formidable de retrouver autour d'une table des gens désireux de prendre de leur temps pour faire avancer les choses et contribuer au développement de leur profession. Pour la plupart des membres, les années actuelles sont chargées de nombreux défis et ils doivent souvent composer avec de constantes contraintes de disponibilité. Nous pouvons considérer comme un privilège de pouvoir les réunir, échanger avec eux et obtenir leur collaboration dans différents projets.

Nous pouvons résumer 1998-1999 comme une année de développement. Des dossiers qui ont été mis en branle se poursuivront dans les prochains mois. En effet, il y a, en tout premier lieu, l'organisation de la séance de réflexion sur l'Administrateur de l'an 2000 et des discussions sur l'implantation d'une cellule de mentorat; dossier qui devrait se concrétiser au cours de l'automne prochain. Il est clair que l'implication dans la préparation de rencontres de formation de nos membres capitalise beaucoup de temps chez les bénévoles de nos différents comités. C'est une problématique sur laquelle nous avons apporté une attention spéciale qui devrait résulter pour notre régionale en une orientation qui aidera l'ensemble de ses secteurs.

Merci à nouveau, à ces gens d'action pour leur contribution à l'avancement de leur ordre professionnel et bienvenue aussi à tous ceux qui se sentent prêts à leur tour, à l'enrichir de leur connaissance.

RÉGIONALE CENTRE DU QUÉBEC
région 04

Rapport du président

La saison 1998-1999 a débuté par le salon des métaux qui a eu lieu le 7 mai 1998 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières.

Ce colloque organisé en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, fut un succès tant par la quantité que par la qualité des participants et des conférenciers.

À la rentrée de septembre, nous avons participé à la journée carrière de l'U.Q.T.R., ce qui nous a permis de faire connaître notre Ordre professionnel. Je tiens à remercier le comité étudiant pour sa participation à cette activité ainsi que Mme Lynn Mraz.

Le 15 octobre, nous avons repris le Salon de la gestion à l'Auberge Universelle de Drummondville. Cette activité fut un franc succès et le tout s'est terminé avec un panel de quatre industriels qui sont venus parler de leur entrepreneurship.

De plus, au mois de mars, nous avons organisé conjointement avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, un souper qui s'est tenu au restaurant Castel des Prés de Trois-Rivières. Dans le cadre de la politique de soutien du développement local et régional et de la politique industrielle du Québec, M. Martin Bernatchez, ingénieur et M. Pierre Bonenfant, Adm.A., nous ont entretenu de la nouvelle offre de service du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Nous avons également assisté à la remise des bourses d'études qui s'est tenue le 30 mars dernier à l'Atrium Paul-Émile-Borduas au Pavillon Ringuet. Nous tenons à féliciter nos deux boursiers, Carl Lebel et Benoit Trudel.

En terminant, je tiens à remercier les membres de l'exécutif qui nous ont supporté dans notre démarche régionale ainsi que ceux qui ont participé aux différentes activités.

Michel Philibert,
Adm.A.
Président

Administrateurs

François Bouliane,
Adm.A.

Lise Bourdages,
Adm.A.

Michel Côté,
Adm.A. P.F.C.

Daniel Pageau,
Adm.A.

Toan-My Phan,
Adm.A.

Mme Claude Tremblay,
Adm.A.

Étienne St-Jean,
étudiant

Léon Deschamps,
Adm.A.
Président

Mélanie Grenier,
Adm.A.
Vice-présidente

René Proteau,
Adm.A. Pl.Fin
Secrétaire

Diane Asselin,
Adm.A.
Trésorière

Administrateurs

Charles Brulotti,
Adm.A.

Martine Cusson,
Adm.A.

Mario Desroches,
Adm.A., CMC

Jean-Guy Cyr,
Adm.A.

Étudiantes

Émilie Poulin

Roxanne Des Pins

Roseline Gagnon

RÉGIONALE DE L'ESTRIE région 05

Rapport du président

Une petite région, moins de 100 membres, un petit groupe de bénévoles qui croit que le développement de l'Ordre et de ses membres repose sur une structure régionale soutenue par le secrétariat de l'Ordre.

La première activité de l'année 1998-1999 s'est tenue le 29 mai 1998. La journée a débuté à 8 h 30 par une formation de 3 heures intitulée «Comment diriger et animer une réunion avec les intervenants multidisciplinaires». L'assemblée générale était suivie d'un déjeuner-conférence nous présentant les «Groupements des Chefs d'entreprises». À la suite de tous ces efforts intellectuels, les membres étaient invités à un tournoi de golf organisé par Mario Lebeau aujourd'hui dans l'Outaouais.

Un partenariat a été conclu en août 1998 avec l'AGRHE (Association des gestionnaires en ressources humaines de l'Estrie) afin de faire profiter nos membres des rabais de groupe pour participer aux activités de formation et de développement en ressources humaines offertes par cette association locale.

L'exécutif régional a réalisé 6 activités d'échanges et de formation pour ses membres, en plus de celles offertes régionalement par le secrétariat de l'Ordre.

Malgré le petit nombre de membres, nous comptons régulièrement sur au moins une participation de 10% de nos membres à nos activités.

Pendant l'année, le comité exécutif aura tenu 6 réunions et 4 rencontres de sous-comités (stratégiques et d'élaboration de calendrier d'activités).

Des membres ont apporté leur expertise à différentes activités : Journée carrières à l'Université de Sherbrooke; deux rencontres de la Table régionale de concertation de l'administration fiscale (ministère du Revenu); validation de la refonte des techniques administratives (ministère de l'Éducation); innover ou disparaître : un choix pour l'avenir (MIC - ministère de l'Industrie et du Commerce).

Le représentant régional au bureau de l'Ordre, M. Mario Desroches est le troisième membre de notre région a pouvoir signer sous son sceau une opinion de conformité aux principes de saine gestion généralement reconnus.

La régionale explore en ce moment des alliances et des collaborations avec des ordres professionnels de la région, c'est à suivre.

Je remercie personnellement tous les membres de l'exécutif régional pour leur travail à nos réalisations, le secrétariat de l'Ordre pour leur soutien et nos membres pour leur compréhension et leur participation.

Régionale de Montréal

Andrée Longpré,
Adm.A., CMC
Présidente

Administrateurs

Robert Bédard,
Adm.A.

Éric Bergeron,
Adm.A.

Nancy Bilodeau,
Adm.A.

Claude Boisvert,
Adm.A.

Nicole Bouthillier,
Adm.A.

Jean-Daniel Brisson,
Adm.A., CMC

Michelle Côté,
Adm.A.

Philippe Durocher,
Adm.A.

Jasmine Fortin,
Adm.A.

Robin Gamache,
HÉC

Jacqueline Garcia,
UQÀM

Sonia Genest,
UQÀM

Danielle Godbout,
Adm.A.

Éric Lavallée,
Adm.A.

Isabelle Limoges,
Adm.A.

Pierre Nadeau,
Adm.A.

Giovanni Picciola,
Concordia

Fernand Plante,
Adm.A. Pl.Fin.

Dany Plourde,
HÉC

RÉGIONALE DE MONTRÉAL
région 06

Rapport de la présidente

Au cours de l'année 1998-1999, l'exécutif de la régionale de Montréal a poursuivi trois grands objectifs, à savoir favoriser les échanges à caractère professionnel entre les membres dans le but d'accroître à moyen terme la visibilité et la notoriété du titre professionel, assurer l'intégration des jeunes administrateurs en début de carrière et accroître le développement universitaire afin d'assurer la relève. Les membres de notre exécutif se sont ainsi mobilisés autour de projets communs.

L'année 1998-1999 a été marquée de plusieurs réalisations intéressantes et projets novateurs. Tout d'abord, l'exécutif a diffusé au moins une douzaine de parutions du bulletin *Le Réseau* envoyé via télécopieur à tous les membres de la région de Montréal. Ce bulletin permettant de faire connaître les activités de la régionale semble attirer l'attention des membres, à en juger par la participation accrue aux activités publicisées.

Cette année, la principale activité aura été la tenue de la Table régionale de l'Administrateur de l'an 2000. Le 19 janvier dernier, plus d'une centaine de personnes se sont réunies à l'École des Hautes Études Commerciales pour débattre des questions visant à identifier le profil de l'entreprise du prochain millénaire, le profil du gestionnaire, sa formation initiale et ses besoins de formation continue. Pour les participants, cette soirée aura été l'occasion de partager différents points de vue sur le sujet. Pour amorcer cette réflexion, la régionale de Montréal a pu bénéficier de la collaboration de conférenciers chevronnés en la présence de madame Marie-France Turcotte, professeure à l'Université Concordia, madame Nycol Pageau Goyette, présidente de l'Ordre, monsieur Omar Aktouf, professeur à l'École des HÉC, monsieur Jean-Paul Gagné, rédacteur et éditeur en chef au Journal Les Affaires et monsieur Claude Beauregard, directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec. Plusieurs bénévoles de l'exécutif de la régionale de Montréal, de même que certains étudiants des universités UQAM, Concordia et HEC ont investi temps et énergie dans ce projet afin d'en assurer la réussite.

Le 3 décembre dernier, les membres se réunissaient à la Biosphère de Montréal dans une ambiance chaleureuse afin de tisser des liens entre eux. Le cocktail de Noël a attiré tout près d'une centaine de personnes venues entendre l'allocution prononcée par monsieur Louis A. Tanguay sur les qualités du gestionnaire de l'an 2000. Les participants ont grandement apprécié l'authenticité dégagée par monsieur Tanguay dans ses propos.

De plus, une quinzaine de petits déjeuners réseautage ont été organisés sur la Rive-Sud, la Rive-Nord et au Centre-ville de Montréal. Les petits déjeuners sont un moyen simple et efficace de développer un réseau d'affaires. Le succès notable de cette activité, nous permet de croire que l'an prochain les petits déjeuners réseautage seront inscrits régulièrement à l'agenda d'un plus grand nombre d'administrateurs agréés.

La régionale de Montréal a aussi mis sur pied deux programmes novateurs : le coaching auprès d'administrateurs agréés et le coaching des «incubés» (programme d'accompagnement de jeunes entrepreneurs). Le programme coaching vise à répondre à plusieurs préoccupations ou problèmes ponctuels vécus par les administrateurs agréés tandis que le programme coaching des «incubés» permet à des administrateurs agréés de carrière de siéger au sein de comités consultatifs destinés aux jeunes entrepreneurs du domaine manufacturier. Une soixantaine de membres contribuent à l'essor de l'un ou l'autre des programmes.

Du côté des jeunes décideurs, l'année 1998-1999 aura été celle d'une remise en question. Les jeunes décideurs ont tenu à mi-mandat une réunion d'orientation et de planification stratégique. Il appert que les jeunes décideurs devraient représenter un carrefour dynamique de liaison et être présents pour faire le pont entre le statut d'étudiant et celui de membre régulier de l'Ordre. En début d'année, les jeunes décideurs ont organisé une activité de lancement du programme de la saison, une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel dont plusieurs étudiants. Une brève allocution portant sur les principes de saine gestion a été prononcée par Louise Champoux-Paillé.

Cette année, le programme mentorat Meloche Monnex a encore une fois été un succès avec la participation d'une trentaine de mentors et d'autant de protégés. Pour initier leur programme, une soirée a été organisée sous le thème de l'Oktoberfest. Par ailleurs, tout au long de l'année, les mentors et les protégés se sont rencontrés sur une base individuelle. Au mois de février, une activité de dégustation de portos et chocolat a donné lieu à de riches échanges entre les jeunes professionnels et leurs aînés. Une trentaine de personnes ont participé à cet événement. Enfin, le comité Mentorat Meloche Monnex lancait le concours «Mentor de l'année». Le lauréat sera dévoilé lors de l'assemblée générale annuelle de la régionale de Montréal.

Du côté des cellules étudiantes, les activités ont été tout aussi stimulantes. À l'École des sciences de la gestion (UQÀM), plusieurs rencontres ont eu lieu : une conférence sur les finances avec madame Diem Le, Adm.A. Pl.Fin. et monsieur Serge Bergeron Adm.A. Pl.Fin.; une discussion en présence des représentants de secteurs de l'Ordre visant à promouvoir le titre Adm.A. et la spécialisation par secteur ; un débat sur la globalisation vue par les individus avec la participation de monsieur Richard G. Harvey, Adm.A., madame Isabelle Limoges, Adm. A., madame Yolande Dumoulin Legault et madame Chantal Pontbriand. Aux HÉC, les étudiants ont poursuivi leurs efforts en vue d'assurer la relève du comité. Par ailleurs, la Régionale a effectué une percée du côté de l'Université Concordia ; l'an prochain, il faudra assurer l'intégration des étudiants.

En conclusion, les activités à la régionale de Montréal vont bon train tant auprès des administrateurs agréés de carrière, des jeunes administrateurs en début de carrière qu'auprès des étudiants. Pour l'an prochain, le comité souhaite cependant raffermir les liens entre les membres réguliers et les membres des secteurs. Finalement, les principaux objectifs seront d'offrir encore une fois des activités à caractère professionnel répondant aux besoins des membres de la région de Montréal et d'accroître les échanges entre les divers groupes de la régionale de Montréal.

Suzanne Poitras,
Adm.A., CMC
Présidente

Claude Lacasse,
Adm.A., CMC
Vice-président

Jean-Eudes Bouchard,
Adm.A.
Secrétaire

Yvon Goulet,
Adm.A., CMC
Trésorier

Administrateurs

Michel Charrette,
Adm.A.

Claire Gauthier,
Adm.A.

Représentants

Jacques Lauzon,
Jeunes administrateurs

Maude Thérien-Alarie,
Étudiants

RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
région 07

Rapport de la présidente

À la régionale de l'Outaouais, l'année 1998-1999 a été marquée de changement à la présidence alors que madame Marie St-Jean, Adm.A., a dû quitter en janvier 1999 pour des raisons professionnelles. J'ai assuré la continuité en acceptant la présidence pour un deuxième mandat.

De plus, cinq membres du conseil d'administration ont aussi démissionné afin de mieux assumer leurs nouvelles responsabilités professionnelles. Cette réalité nous a amenés à repenser la structure du conseil et à rationaliser nos besoins afin de mieux rencontrer nos objectifs régionaux.

Au cours de l'année, nous avons organisé une rencontre des membres avec le sous-gouverneur de la Banque du Canada, une soirée vivement appréciée et très enrichissante. La fête des membres a de nouveau eu lieu en décembre au Casino de Hull, et a attiré plus de soixante personnes. L'activité, de plus en plus convoitée, favorise une meilleure connaissance des membres de la région, développe un sens d'appartenance en plus d'améliorer les échanges entre les professionnels de la région. Un franc succès !

La régionale a contribué au programme des bourses d'études à l'Université du Québec à Hull. Les noms des récipiendaires seront connus après l'étude des dossiers et la rencontre des postulants prévue pour la mi-mai. Cette année encore, en considération de la qualité de la relève, nous sommes persuadés que des bourses d'études seront offertes dans la région.

Suite à l'entente signée entre l'Ordre (Régionale Outaouais) et la Société de diversification économique de l'Outaouais, nous avons instauré un mécanisme d'identification de nos administrateurs qui seront proposés à siéger aux conseils d'administration d'entreprises et d'organismes de la région. Les candidats que nous avons présentés sont maintenant membres actifs au sein de conseils d'administration.

Nous avons poursuivi nos objectifs de rapprochement avec l'Université du Québec à Hull, et nous sommes heureux de l'enthousiasme avec laquelle la direction de l'UQAH favorise le rayonnement et la visibilité de l'Ordre.

Un comité régional «Jeunes Administrateurs » a aussi été formé. L'objectif principal est d'assurer que les efforts déployés auprès des étudiants se concrétisent pour assurer une belle relève.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour organiser le colloque régional de l'Administrateur de l'an 2000. Au moment d'écrire ces lignes, nous prévoyons accueillir plus de cent participants à notre soirée-débat. En plus de regrouper nos membres, cette soirée regroupera aux tables des universitaires, des gens d'affaires, des professionnels ainsi que des étudiants de la région. Nous avons bénéficié d'une excellente coopération des partenaires qui ont travaillé avec nous à faire un succès de cette activité. Nous escomptons déjà l'effet d'entraînement de cette activité réussie dans la poursuite de nos objectifs 1999-2000. Déjà, nos partenaires nous ont demandé de continuer avec nous cette réflexion si bien amorcée.

Je tiens à souligner la participation des membres à l'organisation des activités de l'année, et à les remercier pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli.

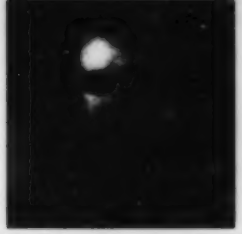

Dany Grimard,
Adm.A.
Président

Steve Jolicoeur,
Adm.A.
Vice-président

Nancy Jolicoeur
Secrétaire

Yvan Larochelle,
Adm.A.
Trésorier

Administrateurs

Gilles Bernatchez,
Adm.A.

Serge Fortin,
Adm.A.

Denis Lalonde,
Adm.A., CMC

Carmel Talbot-Thériault,
Adm.A.

François Villeneuve,
Adm.A.

RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
région 08

Rapport du président

Au cours de la dernière année, les membres de l'exécutif ont organisé des activités afin d'offrir des services améliorés à nos membres. Les principales activités de développement se résument comme suit :

- Participation des membres du conseil d'administration aux réunions régulières ;
- Conférence sur « l'Administrateur et la saine gestion » ;
- Dîners-conférences :
  - Profils des nouveaux gestionnaires
  - Relation gagnant-gagnant
- Journée « Carrières » organisée par la cellule étudiante Adm. A. de l'UQAT.
- Remise de 2 bourses de 1 000 $ aux étudiant(es)s Adm. A.;
- Étude sur les possibilités de parrainage

Plusieurs activités ont dû être annulées par manque de participation des membres, telles que :

- Visite industrielle de Donohue Inc.
- Déjeuners-conférences :
  - Gestion du stress
  - Mobiliser son équipe
  - Santé et sécurité au travail

Comme vous pouvez le remarquer, le carnet d'activités de la Régionale Abitibi-Témiscamingue 1998-1999 était bien rempli. De plus, comme à chaque année, notre cellule étudiante Adm. A. de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a su innover en créant et en vendant une gamme de produits à l'effigie de l'Ordre pour l'autofinancement de leurs activités.

Évidemment, le travail réalisé cette année est le fruit de quelques bénévoles dévoués qui se sont engagés au sein de la Régionale. Alors que mon mandat à la présidence de la régionale se termine, je suis confiant que la prochaine année sera tout aussi remplie de défis pour le nouvel exécutif même s'il est difficile d'obtenir une participation soutenue des membres.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres de l'exécutif ainsi que les bénévoles qui ont travaillé à la réalisation des objectifs de la régionale.

Guy Vauban,
Adm.A.
Syndic

Jean Dupriez,
Adm.A. P.F.C.
Syndic-adjoint

Alain Godbout,
Adm.A., CMC
Syndic-adjoint

SYNDIC

Le rôle du syndic est de faire enquête s'il a des motifs de croire que des actes illégaux ont été posés par des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ou si une demande d'enquête lui est adressée et ce, peu importe son origine. Une fois l'enquête complétée, le syndic déterminera s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Si le syndic ne porte pas plainte, il devra alors expliquer par écrit à la personne qui a demandé l'enquête les motifs à l'appui de sa décision et si cette personne n'est pas satisfaite, elle peut la contester devant le Comité de révision de l'Ordre.

Le syndic a aussi un rôle de conciliateur, quand un client a un différend sur le montant des honoraires que lui réclame le membre de l'Ordre. Dans certains cas, il peut aussi jouer le rôle de médiateur dans le but de résoudre des conflits impliquant les membres à d'autres parties.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE :

Manque d'intégrité et/ou faute professionnelle	5	1	6
Fraude et/ou appropriation	1		1
Abus de confiance	1	2	3
Contestation d'honoraires			0
Fausse représentation et/ou pratique illégitime	1		1
Dossiers 55.1 en attente de jugement	2	1	3
Total des dossiers en traitement	**10**	**4**	**14**

Lettre préventive		1	1
Conciliations ou médiations	3	1	4
Plainte déposée au Comité de discipline		4	4
Dossiers déposés au Bureau selon 55.1		3	3
Prescription		1	1
Comité de révision	1		1
Demandes d'enquête rejetées	2	9	11
Total des dossiers traités	**6**	**19**	**25**
Total des dossiers traités ou en traitement	**16**	**23**	**39**

Comme nous le mentionnons dans le tableau ci-contre, 4 dossiers furent déposés devant le Comité de discipline et 3 dossiers devant le Bureau selon l'article 55.1 du Code des professions. Les amendes imposées par le Comité de discipline totalisent 14 300 dollars pour trois dossiers, un autre étant en délibération. Deux membres furent radiés par le Bureau selon l'article 55.1 du Code des professions.

Nous prévoyons déposer trois autres dossiers devant le Comité de discipline et trois dossiers selon l'article 55.1 du Code des professions devant le Bureau, dans le premier trimestre du prochain exercice.

Le syndic préfère la prévention à la répression et il reçoit plusieurs centaines d'appels de membres (65%), de particuliers (10%) et d'organismes publics ou d'entreprises (25%) qui souhaitent avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été condamné par le Comité de discipline.

COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat du Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes consiste à étudier et à statuer sur les différends qui existent entre un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a reçu aucune demande d'arbitrage. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

Normand Giguère,
Adm.A.
Président

Me Vincent Allard
Secrétaire

Roch Gignac,
Adm.A., CMC

Pierre-Yves Lamarche,
Adm.A.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi constituant l'Ordre. Le mandat du comité consiste à recevoir les plaintes et à entendre les arguments des parties en cause. S'il y a lieu, il recommande à l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué. Le président du Comité de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Rapport de la présidente

Suite aux plaintes formulées contre des administrateurs agréés pour infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi constituant l'Ordre, le Comité a été appelé à siéger 5 fois. Il y a eu trois membres qui ont été reconnus coupables totalisant 7 chefs d'accusation. Cette année fut une année de rattrapage ce qui se manifeste par le nombre de dossiers traités devant le Comité de discipline.

Me Micheline Leclerc
Présidente

Marlène Anderson
Secrétaire

Pierre de Montigny,
F.Adm.A.

Émile Gadbois,
Adm.A. Pl.Fin

Roch Gignac,
Adm.A., CMC

Allen Hamel,
Adm.A.

Pierre-Yves Lamarche,
Adm.A.

Viateur Laplante,
Adm.A.

Jean Raymond,
Adm.A., CMC

# 1998-02 30 octobre 1998	1. Actes dérogatoires à l'honneur, à la dignité de la profession et à la discipline des membres	2 500	+frais	En appel
	2. Conflit d'intérêts	5 000		
# 1998-03 27 mars 1999	1. Défaut de respecter ses devoirs de diligence, de soin et de prudence sur ses comptes en fidéicommis	5 000	+frais	
	2. Sachant être sous enquête communique avec le client	Réprimande		
	3. Entrave au syndic	600		
# 1998-01 29 mars 1999	1. Fausses représentations	600		
	2. Exercice illégal de courtier en valeurs mobilières	600	+frais	
Total des amendes :		**14 300**		

Michel Côté,
FAdm.A., FCMC
Président

Robin Eley
Représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)

Guy Major
Représentant du ministère de l'Éducation

Pasquale Pucella
Représentant de la CREPUQ

Pierre Landry,
Adm.A., CMC
Représentant de l'Ordre

Paul J. Thériault,
FAdm.A.
Président

Pierre Bergeron,
Adm.A., CMC
Président substitut

Perséphone Cannone
Marie Déquier
Membres nommées par l'Office

Francine Pharand,
Adm.A., CMC

Liette Languérand
Secrétaire

COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité a pour mandat « d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés.

Rapport du président

Les membres du comité se sont réunis à quatre reprises au cours de l'exercice 1998-1999. Ils ont, dans un premier temps, jeté les bases d'un plan de travail et procédé à une analyse plus spécifique de leur mandat.

Au cours des réunions subséquentes, les membres du comité se sont attardés à une réflexion sur le profil de l'administrateur de l'an 2000 en insistant particulièrement sur les attitudes et habiletés recherchées ainsi que sur les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession au-delà de l'an 2000.

Par la suite, avec l'appui de la permanence de l'Ordre, le comité a procédé à un inventaire des programmes universitaires menant à l'octroi de diplômes en administration. L'exercice est toujours en cours et devrait permettre aux membres du comité de dégager un tronc commun des connaissances devant être enseignées dans l'ensemble des universités du Québec en vue d'assurer l'acquisition de connaissances fondamentales en gestion par les étudiants afin de se qualifier à titre d'administrateurs agréés du prochain siècle.

Enfin, les membres du comité ont enclenché une analyse sur le type d'interface entre le monde universitaire et l'Ordre des administrateurs agréés devant être mis en place pour assurer une meilleure coordination des activités universitaires en regard de la préparation à l'exercice de la profession d'administrateur agréé.

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision a été créé lors de la réforme du Code des professions en 1994. Il a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui réclame (et qui avait demandé au Syndic la tenue d'une enquête), un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Le Comité de révision, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces qui lui auront été transmis par le syndic, devra rendre son avis par écrit dans les 90 jours de la demande d'avis à cet effet (art. 123.4).

Selon l'article 123.5, le Comité de révision peut dans son avis :

1. Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline;
2. Suggérer au syndic ou au syndic-adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
3. Suggérer de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle;
4. Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom de la personne qui peut porter plainte.

Composition

L'article 123.3 du Code détermine la composition du comité. Le comité est composé d'au plus sept personnes nommées par le Bureau de l'Ordre. Au moins deux des personnes qu'il nomme sont choisies parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin. Le comité siège au nombre de trois personnes dont au moins une est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office. Si le nombre de personnes le permet, le comité peut siéger en division de trois personnes dont au moins une est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

Rapport du président

Au cours de l'année 1998-1999, le Comité de révision fut saisi d'une demande de révision au mois de mars 1999. Cette demande est en cours de traitement dans les délais prévus par le Code des professions.

Yvon Goulet,
Adm.A., CMC
Président

Dominique Aubertin,
Adm.A.

Andrée Guy,
Adm.A.

Claude Lacasse,
Adm.A., CMC

L. Gilles Levert,
Adm.A.

Robert Viau,
Adm.A. Pl.Fin.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cette fin, il est autorisé à procéder à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, etc. Il peut également recommander au Bureau que des mesures correctives soient prises pour limiter et améliorer la qualité des interventions des administrateurs agréés.

Rapport du président

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à neuf reprises. Le Comité a finalisé et validé l'ensemble des questionnaires, grilles d'entrevues et autres instruments qui lui permettront de vérifier, auprès des administrateurs agréés, leurs connaissances des principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR), leur conformité aux règlements de l'Ordre, la tenue de leurs dossiers et leur respect des règlements et procédures qui sont propres à leur secteur d'appartenance.

Le comité est fier de rapporter que l'Ordre s'est maintenant doté d'un programme d'inspection professionnelle et est en mesure de procéder à l'inspection de ses membres. Au cours de l'année qui se termine, le comité a administré un questionnaire d'inspection à plus de cent membres qui ont été sélectionnés en fonction du risque qu'ils apportent au public. Le comité a procédé à l'embauche d'un inspecteur principal. Au total, quatorze visites d'inspection ont été faites, y compris des visites demandées par le syndic de l'Ordre. Les rapports d'inspection qui ont été revus par le comité sont au nombre de huit. De plus, des recommandations ont été faites au Bureau et des avis ont été émis.

Le comité a participé aux activités du forum de l'inspection professionnelle mis sur pied par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Ce forum permet aux membres du comité de se former aux techniques d'inspection et d'échanger avec nos collègues des autres ordres professionnels.

Pour 1999-2000, le comité planifie augmenter considérablement le rythme des inspections. Tous les membres qui traitent directement avec le public auront été inspectés au cours des trois prochaines années. Tous les membres auront été inspectés au cours des cinq prochaines années. Cette inspection se fera soit par questionnaire (approximativement 600) et/ou visites d'inspection. Le comité prévoit une soixantaine de visites d'inspection pendant la prochaine année.

Au cours de l'année qui vient, le comité travaillera étroitement avec les responsables des secteurs, soit pour raffiner, soit pour développer des outils d'inspection qui l'aideront à mieux inspecter la spécialité (secteur) des membres. De plus, le comité tentera de mieux sensibiliser et préparer les membres à une inspection.

Après avoir présidé le Comité d'inspection professionnelle pendant plus de cinq ans, je considère essentiel une infusion de sang nouveau à sa présidence. Les membres du Bureau procéderont à la nomination d'un nouveau président. Enfin, je me dois de souligner l'apport des employés de l'Ordre, Pierre Landry et Brigitte Dupriez, qui ont supporté professionnellement le travail des membres du comité.

Michel, Coutu,
F.Adm.A., CMC
Président

Bernard Brault,
F.Adm.A., CMC
Président, Comité des normes professionnelles

Daniel-G. Carroué,
F.Adm.A., CMC
Représentant, secteur Conseil en management

Claude Boisvenue,
Adm.A. P.F.C.
Président, secteur Planification financière

Yvon R. Goulet,
Adm.A., CMC
Président, Comité de l'inspection professionnelle

Claude, Boisvert,
Adm.A.
Président, secteur Immobilier

Andrée, Longpré,
Adm.A.
Présidente, du Comité de formation continue

Gérald, Imbeault,
Adm.A.
Coordonnateur du Module franchisage

Bernard Brault,
F.Adm.A., CMC
Président

Joseph M.B. Beaupré,
Adm.A., CMC

Jean J. Bourret,
Adm.A., CMC, EAF

Michel Coutu,
F.Adm.A., CMC

Jacques Ostiguy,
Adm.A., CMC

Daniel Lafleur,
Adm.A.

Jean Robillard,
Adm.A., CMC

COMITÉ DE COORDINATION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Comité de coordination des affaires professionnelles a pour mandat de contribuer au développement harmonieux, cohérent et équilibré des services professionnels que l'Ordre met sur pied, par la coordination du travail des différents comités et secteurs concernés et par l'échange d'information entre eux.

Rapport du président

Les membres du Comité de coordination des affaires professionnelles ont exprimé clairement leurs attentes et leurs priorités pour l'année 1998-1999.

L'amendement à l'article 36 du projet de loi 454 pour introduire la notion de « conseiller en management certifié » ne nous apparaît pas dans le meilleur intérêt du public et le comité a endossé les efforts fournis par le Secteur conseil en management.

Le projet de loi 188 a suscité des discussions et les membres du comité sont confiants que le secteur de la Planification financière prendra un leadership important dans ce dossier auprès des autres ordres professionnels impliqués.

Les membres ont appuyé les efforts fournis par le Comité de formation continue pour se doter d'un programme de formation correspondant aux besoins des membres et l'encourage à poursuivre dans ce sens considérant les résultats positifs obtenus.

Le Comité a fait des pressions vers le bureau pour s'assurer que les PODC et les PSGGR constituent le cœur de notre pratique professionnelle et a invité l'Ordre à se positionner dans ce sens auprès de l'Office des professions du Québec.

Le Comité de coordination a priorisé le dossier « L'administrateur de l'an 2000 » qui permettra de mobiliser tous les administrateurs agréés, dirigeants et formateurs pour mieux se préparer aux nombreux défis du prochain millénaire. Des rencontres de concertation sont prévues ainsi qu'un grand sondage d'opinion afin d'identifier les caractéristiques, les compétences et les habiletés nécessaires que devra avoir l'administrateur pour réussir dans les années 2000.

Un projet ambitieux de rapprocher les milieux de la formation et les gens d'affaires qui a reçu l'appui du ministère de l'Industrie et du Commerce et qui se traduira dans le futur par une table permanent de concertation.

COMITÉ DES NORMES PROFESSIONNELLES

Rapport du président

Au cours de l'année 1998-1999, le Comité des normes professionnelles et particulièrement le comité de rédaction du guide de saine gestion se sont penchés sur certains aspects techniques de développement du système de saine gestion, et plus particulièrement du modèle théorique. Des modifications de vocabulaire quant à l'utilisation des fonctions de gestion (éléments du processus administratif) ont été apportés et plusieurs normes ont dû être revues pour harmoniser le nouveau vocabulaire. Ces modifications ainsi que quelques nouvelles normes feront l'objet d'une mise à jour du « Guide de l'administrateur agréé » par CCH dans les prochains mois.

Une nouvelle terminologie précisant l'objet de la saine gestion prend graduellement son envol. En remplacement de « l'opinion de conformité » pour décrire le travail d'examen du praticien chargé d'évaluer la conformité d'une organisation aux principes de saine gestion, le vocable « audit de saine gestion » sera désormais utilisé. Plus approprié à la démarche, et surtout plus facile à décrire à un éventuel client, l'audit de saine gestion devient donc un geste, une pratique professionnelle rigoureuse et encadrée par l'OAAQ.

L'expression « L'opinion de conformité » que nous conservons tout de même ne décrira dorénavant que l'aspect décision professionnelle qui découle de la démarche d'audit.

Le concept de saine gestion a vu le jour il y maintenant 10 ans. En effet, c'est en septembre 1989 que le Comité des normes professionnelles a été mandaté à l'époque pour entreprendre une réflexion sur l'encadrement de la profession et la protection du public.

Je me dois de souligner le travail acharné de l'équipe de bénévoles qui ont contribué de façon significative au développement de la profession de gestionnaires. Je pense à Me Jacques Ostiguy, MM. Michel Coutu, David Olésik, Jean Robillard et Me Jean Bourret pour ces longues soirées de discussions et de travail passées dans les bureaux de l'OAAQ entre 1990 et 1998, je les remercie en votre nom, membres de l'Ordre.

Andrée Longpré,
Adm.A., CMC
Présidente

Farid Ben Hassel,
Adm.A.

Marc Jean,
Adm.A.

Isabelle Limoges,
Adm.A.

Gilles Normandeau,
Adm.A., CMC

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Dans le prolongement de la mission de l'Ordre des administrateurs agréés, le Comité de formation continue de l'Ordre est l'entité permanente de réflexion stratégique et d'action sur la formation continue qui oeuvre en synergie avec la direction des services professionnels afin d'assurer la mise à jour des compétences auprès des membres. Il joue le rôle de comité aviseur auprès du Bureau de direction.

Rapport de la présidente

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité de formation continue a concentré ses efforts à préparer un programme d'activités pour l'année 1998-99, à réviser les exigences quant à la formation continue, à mettre sur pied des mécanismes visant à assurer le suivi des déclarations de formation continue et à promouvoir la formation continue auprès de ses membres. Les principales préoccupations ont été de répondre aux besoins des membres, d'améliorer les services offerts et d'assurer la transition vers une formation continue de qualité.

Les programmes d'automne 1998 et d'hiver 1999 ont permis d'offrir une gamme d'activités de formation mieux ciblée et qui, à en juger par la participation accrue des membres au cours du semestre d'hiver, a su répondre à leurs besoins. Une des principales activités a été d'évaluer le calendrier de formation continue 1998-99 en rapport avec la participation aux activités de formation. Fait intéressant à soulever, les ateliers de saine gestion ont été nettement les plus fréquentés. Les membres du Comité de formation continue croient cependant qu'il faudra continuer à promouvoir la formation continue et son importance dans la vie professionnelle. Consistant avec l'idée de promouvoir la formation continue auprès de ses membres, le comité a également publié plusieurs articles dans Dimensions à propos de la formation continue et son caractère essentiel.

Un dossier important a retenu notre attention, soit celui de la déclaration de formation continue. À l'automne 1998, les membres du comité ont déposé, au Bureau de direction de l'Ordre, un projet de déclaration de formation continue visant à rehausser le nombre d'heures de formation continue pour l'ensemble des professionnels et à cibler les domaines de formation privilégiés. Dans l'ensemble, une importance est accordée aux ateliers de saine gestion ainsi qu'à l'éthique et à la déontologie professionnelles. Lors de la réunion du 18 septembre 1998, les membres du Bureau de direction ont adopté à l'unanimité l'application de cette déclaration de formation continue, laquelle entrera en vigueur dès l'automne 1999.

Dans le même ordre d'idées, les membres du comité ont amorcé un travail d'analyse des déclarations de formation continue de manière à cerner les besoins des membres. En ce sens, une procédure d'évaluation systématique devrait être mise sur pied dans le but de faciliter le traitement des formulaires et de transférer toute l'information aux instances concernées. Par ailleurs, les membres achèvent la rédaction d'une politique de reconnaissance des formateurs ainsi qu'une politique de sélection des fournisseurs.

Le projet de Centre virtuel d'apprentissage continu, regroupant l'Ordre des administrateurs agréés, l'Ordre des comptables agréés et la Chambre des notaires, a finalement débuté en février 1999. Ce projet a pour but de développer un environnement technologique intégré permettant de diffuser des cours sur Internet, dont le premier cours serait mis à l'essai, dès septembre 1999. Le Centre virtuel d'apprentissage continu se veut un moyen novateur de rejoindre nos membres sans contraintes de temps ou d'espace et un moyen de leur offrir le support nécessaire à l'accomplissement de leur développement professionnel. Pour assurer la continuité de ce projet, deux demandes de subvention ont été déposées, l'une au Bureau des technologies d'apprentissage, l'autre au réseau Telelearning; les chances d'obtenir du financement sont excellentes.

Pour la prochaine année, les membres du Comité de formation continue entendent mettre l'accent sur le développement d'un calendrier mieux ciblé. Certaines nouvelles activités de formation seront envisagées, notamment des ateliers de saine gestion appliqués aux domaines fonctionnels. Enfin, des efforts seront consentis afin de créer des liens avec les représentants de secteurs de l'Ordre, de façon à arrimer le contenu du programme de formation continue avec les normes de chaque secteur et ainsi constituer un calendrier unique.

COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Dominique Aubertin,
Adm.A.
Présidente

Guy Vauban,
Adm.A.

Alain Collette,
Adm.A.

Diane Morin

Pierre Landry,
Adm.A., CMC
Directeur général

Le rôle de ce nouveau comité est celui d'aviseur et de conseil auprès de l'Ordre au sujet de ses règlements internes et externes (système professionnel).

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de la dernière année et s'est penché sur chacun des règlements mentionnés plus haut dans le but de vérifier leur conformité mais aussi leur applicabilité à la pratique de nos membres.

Nouveaux règlements et ceux pour lesquels une modification est proposée

- Code de déontologie

Le Code a été publié dans la Gazette officielle et doit maintenant être approuvé par le ministre.

- Comptabilité en fidéicommis
- Conditions et modalités de délivrance de permis (adopté par le Bureau de direction en novembre 1998)
- Tenue de dossiers et des cabinets de consultation

Ces règlements ont été déposés à l'Office des professions pour adoption et ont été publiés dans la Gazette officielle pour commentaires.

- Assurance responsabilité

Avant que le nouveau projet de règlements soit réactivé, le comité est d'accord de demander un avis à l'Office des professions sur ce qu'il entend par : donner des services au public.

Ce règlement sera révisé au cours de la prochaine année par le comité de manière à ce qu'il puisse répondre de manière plus adéquate aux besoins de nos membres.

Le comité entend poursuivre ses travaux au cours de la prochaine année.

Jacques Martineau,
Adm.A., CMC
Président

Claude Bégin,
Adm.A., CMC
Président sortant

Jean Bernier,
Adm.A., CMC

Bernard Brault,
F.Adm.A., CMC

Daniel-Georges Carroué,
F.Adm.A., CMC

Michel Côté,
F.Adm.A., FCMC

Michel O. Côté,
Adm.A., CMC

Jacques Cusson,
Adm.A., CMC

Gilles Normandeau,
Adm.A., CMC

Georges Panitchersky,
Adm.A., CMC

Luc Pinard,
Adm.A., FCMC

Francine Ruel-Héroux,
Adm.A., CMC

Ngoc-Hung Vu,
Adm.A., CMC

Le secteur Conseil en management a pour mandat de favoriser le plus haut niveau de qualité professionnelle des services de conseil en management au Québec. Il assure ainsi la protection du public en garantissant le respect de règles de conduite professionnelle strictes, en conformité avec le Code des professions. Enfin, il encourage le développement et la reconnaissance de la profession de conseiller en management, représenté par les initiales CMC.

Rapport du président

Lors du dernier rapport annuel, nous vous faisions part de la réflexion et de la préoccupation du secteur Conseil en management sur toute la dynamique entourant notre titre professionnel. Une stagnation du membership, un marché qui n'accorde pas toute sa valeur au titre, une refonte de l'Institut canadien des CMC qui vit les mêmes problèmes à l'échelle canadienne, une refonte du Code des professions au Québec, etc. L'année qui venait alors était cruciale pour nous puisqu'il s'agissait d'établir une stratégie d'intervention et des plans d'actions basés sur les forces et les opportunités de notre secteur. Car des forces et des opportunités, nous en avons suffisamment pour bâtir un avenir prometteur.

Notons, entre autres : l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est le seul ordre à disposer de l'infrastructure professionnelle adaptée à la gestion du conseil et dispose d'un droit exclusif sur la gestion de l'activité-conseil, le nombre de professionnels pratiquant le conseil est en croissance et le marché cherche de plus en plus à être rassuré dans le choix de ses conseillers. Ajoutons à cela la formation universitaire en cours et l'intérêt des universités à donner un programme de formation en conseil en collaboration avec notre Ordre. Finalement, notre entente récente avec l'Association de conseillers en management du Canada nous donne la liberté d'ajuster certaines de nos règles, comme, par exemple, l'admission des nouveaux CMC, ce qui nous permettra de s'adapter davantage aux nouvelles réalités de notre milieu.

Le conseil d'administration a ainsi élaboré un plan stratégique s'articulant autour de cinq axes d'intervention. Chacun de ces volets implique un plan d'action à court terme (0 à 6 mois) et un plan d'action à moyen terme (6 à 30 mois). Enfin chaque membre du conseil d'administration s'est vu confier l'un de ces axes stratégiques :

1. *Définir et faire la promotion d'un acte professionnel réservé à nos membres et en faire une force motrice et un élément de plus value du titre.*

   Notre cible est l'opinion de conformité.

2. *Mettre en œuvre une stratégie d'intégration verticale entre la formation universitaire, la pratique de l'acte réservé et les conditions d'admission.*

   L'idée est de permettre l'équivalence des moyens d'admission (examens, expérience, formation universitaire, etc.) et ainsi ouvrir plus largement l'accessibilité au titre CMC tout en respectant la nature professionnelle du titre.

3. *Promouvoir le regroupement de tous les professionnels de la consultation sous une même bannière CMC.*

   Certains ordres professionnels ont un volet conseil en management et nous chercherons à établir comment le titre CMC pourrait être partagé tout en maintenant le leadership de l'Ordre. Nous rappelons que nous avons déjà une entente spécifique à ce sujet avec l'Ordre des comptables agréés.

4. *Procéder à l'ajustement des critères d'admission en reconnaissant la dimension spécialisée et atomisée du marché.*

   Les critères originalement développés pour accéder au titre donnent une large part au généraliste alors que le marché d'aujourd'hui demande une plus grande spécialité.

5. *Établir une campagne intensive de promotion auprès des autres membres Adm.A. en leur démontrant leur intérêt à ce que notre Ordre dispose d'un titre CMC fort et reconnu.*

   Nos premiers alliés doivent être nos propres collègues. En plus de représenter un fort potentiel pour le titre (plusieurs Adm.A. font du conseil en gestion), un partage de nos objectifs augmentera la synergie nécessaire au sein de l'Ordre.

La réussite de ce plan dépendra en grande partie de l'implication de nos membres. Comme dans tout ordre professionnel, le bénévolat de nos membres est un facteur essentiel à la dynamique que nous tentons d'établir.

Dans la même veine, j'aimerais terminer en remerciant de tout cœur tous les membres du conseil du secteur et nos collègues de la permanence de l'Ordre qui ont participé avec enthousiasme et générosité aux différentes activités du secteur.

Claude Boisvenue,
Adm.A. P.F.C.
Président

Raymond Lepage,
Adm.A. P.F.C.
Président sortant

Membres du comité exécutif :

Katherine Aziz,
Adm.A. P.F.C.

Richard Renaud,
Adm.A. Pl.Fin

Jean-Georges Vaillant,
Adm.A. Pl.Fin.

Gaétan Veillette,
Adm.A. Pl.Fin. P.F.C.

Président sortant et représentant au bureau de direction

Robert Frances,
Adm.A. P.F.C.

Représentant à l'ACPF

Laurent Wermenlinger,
Adm.A. F.P.F.C.

Comités
Roxanne Cléroux,
Adm.A. P.F.C.

Hélène Gagné,
Adm.A. P.F.C.

Éric F. Gosselin,
Adm.A. Pl.Fin

Marc LeSieur,
Adm.A. P.F.C.

SECTEUR PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le secteur Planification financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec a pour mission première de garantir au public, la compétence des administrateurs agréés en planification financière. En décernant ce titre professionnel reconnu par la loi, il propose des normes et standards professionnels rigoureux. En outre, il procure un encadrement et une formation continue à ses membres pour les aider à prodiguer un service-conseils de haute qualité. De plus, le secteur fait la promotion et attribue le titre de planificateur financier P.F.C., une désignation reconnue à l'échelle canadienne.

Rapport du président

Sous l'égide de l'Association canadienne des planificateurs financiers (ACPF) et du secteur Planification financière de l'Ordre, le plus important congrès des planificateurs financiers de l'histoire au Canada s'est déroulé à Québec en juin 1998 avec la participation de 2 000 personnes dont 1 500 congressistes. Le comité organisateur a été dirigé de mains de maître par les coprésidents Hélène Gagné et Jean-Paul Paradis. Ils étaient assistés de Katherine Aziz, responsable du programme éducatif et de Gaétan Veillette à la coordination des communications. Merci aux nombreux bénévoles qui n'ont ménagé ni temps, ni effort pour assurer le succès d'une activité d'une telle envergure.

Sous la coordination d'Éric Gosselin et de Gaétan Veillette, le contenu du site internet du secteur Planification financière a complètement été redessiné. Le site a été bâti de façon à ce que toute l'expertise des planificateurs financiers de l'Ordre soit placée en avant-scène et faire en sorte qu'ainsi, le titre de planificateur financier soit bien connu du grand public.

De plus, des liens ont été créés avec d'autres organismes, institutions, gouvernements ou entreprises reliés à la planification. Le site permet une plus grande efficacité pour la gestion des activités et la communication entre les membres et l'Ordre. Le projet de réfection du site de l'Ordre s'est réalisé conjointement avec le comité des communications et un groupe d'étudiants universitaires.

La série des petits déjeuners causeries qui avait connu une baisse la dernière année, a repris son cours normal. La tenue de six petits déjeuners aura permis à nouveau de démontrer la notoriété des planificateurs de l'Ordre et ce, grâce à la diversité des thèmes choisis.

Sous le thème de : « L'audace du savoir », le colloque annuel du secteur s'est tenu le 27 octobre 1998 sous la gouverne de Richard Renaud et de son équipe. Le colloque aura permis de réunir une centaine de participants chevronnés.

Le secteur Planification financière de l'Ordre fait la promotion et parraine le titre de P.F.C. attribué par l'ACPF. L'examen du P.F.C. est destiné aux candidates et candidats qui possèdent une solide expérience en planification financière intégrée. L'examen était présenté en français au Québec, cette année. Notons que seulement 37,5 % des candidats québécois ont réussi l'examen du 17 octobre 1998 à Montréal. Ces résultats attestent du degré de difficulté, donc d'élitisme du titre de P.F.C. pour les planificateurs financiers. D'autre part, les résultats témoignent de la nécessité d'une formation préparatoire mieux structurée.

La deuxième Semaine de la planification financière s'est déroulée du 11 au 18 janvier 1999, organisée conjointement avec l'ACPF et le secteur Planification de l'Ordre. Cette semaine aura permis de mettre en évidence toute l'information et la protection du consommateur face à la planification financière. Dans le cadre de la semaine, l'Association canadienne a diffusé sur les réseaux anglophones du Québec les résultats d'un sondage pan-canadien et a fait la promotion, par le biais du commanditaire Stratégie globale, du rôle des planificateurs financiers canadiens.

En janvier 1999, coïncidant à peu près avec la Semaine de la planification financière, se tenait le Salon épargne-placements de Québec. Le secteur Planification financière de l'Ordre y avait un kiosque. Le nombre de visiteurs n'a pas atteint un chiffre record, cependant, les interventions faites pour la promotion du titre et de l'Ordre auprès du public ont été très favorables. Monsieur Jean-Georges Vaillant de Québec a assuré en grande partie la présence d'un planificateur financier pour dispenser des conseils au public.

Pour la première fois, quatre représentants du Québec ont siégé au conseil d'administrationde l'ACPF en 1998-1999. Félicitations à Laurent Wermenlinger, Claude Boisvenue, Robert Frances et Raymond Leblanc.

Le 10 février 1999, le secteur Planification financière tenait une conférence de presse pour exposer officiellement sa prise de position sur trois aspects visant la protection du consommateur en matière de RÉER. Ce point de presse s'inscrivait dans une campagne de revendications auprès des ministres des Finances provincial et fédéral. À la suite des lettres expédiées aux ministres, le président du secteur a rendu visite aux chefs de cabinet de chacun des ministres pour exposer plus à fond les requêtes du secteur. Bien que les écoutes ont été bonnes, les planificateurs financiers de l'Ordre poursuivent leur croisade pour faire évoluer l'état de la situation dans ce dossier.

Au mois de février 1999, onze planificateurs financiers de l'Ordre se sont réunis à St-Sauveur afin d'établir une charte de compétence pour les planificateurs financiers. Bénéficiant des services d'un animateur qualifié, les planificateurs financiers ont établi les exigences requises pour les sept champs de compétence en planification financière.

Le 23 mars dernier, le Bureau des services financiers, la Chambre de la sécurité financière, la CVMQ et l'IQPF déposaient conjointement un projet d'une série de règlements issus de la Loi 188. Après analyse, le secteur Planification de l'Ordre a énoncé plusieurs questions et recommandations afin de repositionner certains articles.

En juin 1998, le secteur publiait un sommaire de la Loi 188 pour distribution aux membres et rendu, par la suite, disponible sur internet. En outre, un sommaire du projet de réglementation de la Loi 188 publié le 23 mars 1999, a été produit afin de faciliter l'analyse de ces règlements.

Dans la foulée des règlements entourant la Loi 188, le secteur Planification financière, en étroite collaboration avec le Conseil interprofessionnel du Québec, déposera un projet d'entente entre le Bureau des services financiers et l'Ordre des administrateurs agréés.

Le secteur a connu une année prospère et pleine de rebondissements. Tous les efforts déployés par l'ensemble des membres de ses comités ont porté fruit et à nouveau ont permis d'accroître la notoriété des planificateurs financiers de l'Ordre et le titre de P.F.C.

Merci à tous celles et ceux qui m'ont assisté dans mes fonctions de président.

Claude Boisvert,
Adm.A.
Président

Administrateurs

Claudia Di Renzo,
Adm.A.

Guy Gionet,
Adm.A.

L. Gilles Levert,
Adm.A.

Jules Mercier,
Adm.A.

Brent James Muir,
Adm.A.

Jacques F. Paquet,
Adm.A.

Daniel Pinard,
Adm.A.

Président de la région de Québec

André Fortier,
Adm.A. (jusqu'en janvier 1999)

Jean Richard,
Adm.A.

SECTEUR IMMOBILIER

Le secteur Immobilier s'assure, par l'encadrement de ses membres, d'offrir, au public, des services de gestion et de consultation compétents dans le domaine de l'activité immobilière. Pour ce faire, l'Ordre réglemente la conduite professionnelle des membres du secteur, par le biais du Code des professions, en maintenant des règles de déontologie et des normes de pratique professionnelle élevées et en favorisant l'accroissement de leurs aptitudes professionnelles en matière de gestion ou de consultation immobilière. Le secteur assure également une représentation adéquate du monde de l'immobilier auprès des trois paliers gouvernementaux afin que toute législation affectant l'activité immobilière respecte la transparence et l'équité, deux des principes fondamentaux de la saine gestion.

Rapport du président

La dernière année a été marquée par plusieurs dossiers qui ont retenu l'attention des membres du secteur Immobilier. La scène a été occupée, entre autres, par un dossier de fond qui monopolise les forces du monde de l'immobilier depuis plusieurs années, soit celui de la réforme de la fiscalité municipale. D'autres sujets ont mobilisé l'énergie de plusieurs bénévoles actifs dans les divers comités dont le rapport suivant fait preuve. En préambule rappelons que la vigileance reste toujours nécessaire pour identifier les domaines susceptibles d'amélioration pour la crédibilité de l'Ordre et celle de nos membres.

Réforme de la fiscalité municipale.

Le 2 octobre dernier, le secteur Immobilier déposait, au nom de l'Ordre, un mémoire à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales. Reprenant les préoccupations exprimées à plusieurs reprises lors des interventions publiques du secteur, le document a analysé les interventions ponctuelles apportées à la loi sur la fiscalité municipale. Nous croyons que la crédibilité de ce mémoire a été fortement rehaussée par l'objectivité de la démarche d'analyse. Cette analyse a été faite en prenant les principes de saine gestion comme grille d'évaluation des modifications à la loi. Le rapport de la Commission a été rendu public le 20 avril dernier et certaines recommandations du mémoire de l'Ordre ont été intégrées dans celui-ci. Le secteur est toujours disponible pour faire partie d'éventuels comités de travail réunissant les spécialistes concernés.

Entente de partenariat

Le secteur a entrepris des négociations formelles avec un regroupement de gestionnaires immobiliers. Cette négociation devrait se concrétiser dans les prochains mois et permettra au secteur d'accroitre sa masse critique pour représenter de façon encore plus significative les spécialistes québécois de l'immobilier.

Révision de la loi de l'ACAIQ.

Les autorités politiques ont accusé réception des commentaires émis par le secteur dans le cadre de la révision de la loi. Nous avons particulièrement insisté sur l'obligation d'inclure l'Ordre des administrateurs agréés à la table de révision de la loi. Le mémoire sera déposé officiellement au cours des prochains mois lors de la convocation du comité de travail. Entretemps, quelle que soit la décision prise relativement à la revision de la loi, il est essentiel que l'Ordre soit consulté pour à tout le moins éclaircir le champs d'application de la loi actuelle.

Affaires courantes

La tradition s'est poursuivie cette année avec la remise de la bourse du secteur Immobilier.

Votre bulletin a fait l'objet d'une cure de rajeunissement. Nouvelles présentations graphiques, ajout de nouvelles chroniques, augmentation du nombre de numéros, autant de moyens pour tenir les membres au courant des dossiers et activités. Les commentaires et suggestions sont toujours appréciés afin de mieux réfléter dans le contenu les préoccupations de nos membres.

Administrateur de l'an 2000

De concert avec la régionale de Montréal, le secteur a été impliqué dans la consultation du 19 janvier dernier. L'exercice a traduit la préoccupation et le devoir de l'Ordre de demeurer proactif dans les dossiers de fond sur l'avenir de la profession. Force est de constater que la mobilisation attendue de la part des membres pour débattre de cette importante question a été plus faible que prévue, cependant la qualité des interventions a renforcé la pertinence de l'exercice. La table de concertation nationale est attendue avec intérêt par les membres pour confronter et vérifier les attentes du monde universitaire et celles du monde des affaires.

Normes de pratique professionnelle

De nouvelles normes de pratique professionnelle ont été déposées pour le secteur de l'immobilier. Reflet des secteurs d'activités des membres, elles représentent de facon plus spécifique les standards exigés par nos membres. La barre peut sembler haute mais c'est au prix de ces exigences que nous contribuerons à créer la crédibilité nécessaire au rayonnement de l'Ordre. Plus pratiquement les normes seront distribuées à tous les membres du secteur après leur approbation finale.

Activités de formation et d'information.

Le secteur a continué de s'impliquer avec les organisations immobilières pour travailler en partenariat avec ceux-ci à l'élaboration d'activités de formation et d'information pour nos membres. Le calendrier de formation de BOMA-Québec dans le cadre du programme RPA a été inclus au programme du secteur. Nous avons également continué à travailler à titre de partenaire aux activités de la chaire UQAM-SITQ immobilier.

Enfin j'aimerais remercier sincèrement les membres du Conseil et les collaborateurs de la permanence de l'Ordre de la générosité et l'enthousiasme avec lesquelles il ont su répondre aux tâches et mandats qui leur ont été confiés.

Gérald Imbeault,
Adm.A., EAF
Coordonnateur

Jean J. Bourret,
Adm.A., EAF, CMC

Claude Mireault,
Adm.A., EAF

Donald O'Hara,
Adm.A.

Alain Villeneuve,
Adm.A., EAF

MODULE D'EXPERTISE EN FRANCHISAGE ET PARTENARIAT

Le module du franchisage regroupe des conseillers ou des gestionnaires. Son principal mandat est de développer l'encadrement de la pratique professionnelle des administrateurs agréés qui ont reçu du Conseil national des franchiseurs et du partenariat (CNFP), l'accréditation d'expert en franchisage, d'assurer l'animation et de coordonner les activités du module d'expertise.

Le module décerne le titre de EAF (expert accrédité en franchisage) en concertation avec l'Association québécoise du franchisage (AQF) et le Conseil national de la franchise.

Rapport du président

Nous avions comme objectif en 1998 de mettre en force notre plan d'action et de poursuivre notre collaboration avec tous les organismes dans le domaine du franchisage.

Cette collaboration s'est faite sous forme de représentation au sein de conseils d'administration en s'assurant que les objectifs étaient partagés.

Notre comité de coordination s'est réuni sur une base mensuelle et nous avons persisté pour bâtir notre identité et donner un sens pratique au titre EAF. Dans ce sens, un dépliant a été produit et identifie clairement ce qu'est notre module. Celui-ci est disponible auprès de l'Ordre. Par ailleurs, suite à la création du guichet unique de la franchise et du partenariat, nous ferons le lancement officiel de notre module vers la mi-mai et c'est à compter de ce moment que nous pourrons donner le sens pratique à notre titre et poursuivre nos objectifs pour la prochaine année.

Pour nos membres, ce délai a pu paraître un peu long. Cependant, nos activités sont étroitement liées à celles des autres organismes. La réalisation du guichet unique s'est faite après pratiquement deux années de travail et de discussions avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous pourrons bénéficier de cette initiative et nous prévoyons être actifs dans toutes les activités inhérentes à ce nouveau centre.

En terminant, j'aimerais remercier les représentants de toutes nos organisations communes ainsi que l'Ordre pour leur support et collaboration.

Daniel Adam,
Adm.A., CHE
Président

Caroline E. Barbir,
Adm.A., CHE

Jack Benzaquen,
Adm.A.

Richard Boucher,
Adm.A., CHE

Louise Cherry
Adm.A., CHE

Louis Charlebois

Pierre Landry,
Adm.A., CMC

Catherine Maillé,
Adm.A., CHE, CMC

MODULE SANTÉ

Rapport du président

Le module santé de l'Ordre ayant été mis sur pied en 1998-1999, il s'agit donc de son premier rapport annuel.

Le module santé a été créé à la suite d'une entente entre le Collège canadien des directeurs de santé et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. L'entente permet aux membres québécois du Collège canadien et aux membres de l'Ordre œuvrant dans le domaine de la gestion de la santé de participer aux activités du module santé sur une base volontaire.

L'objectif principal du module santé vise la reconnaissance professionnelle des gestionnaires de la santé ainsi que le développement professionnel des membres.

Le module santé compte déjà plus de 50 membres et le recrutement se poursuit activement afin que ce nombre augmente à plus de 100 membres au cours de l'année 1999-2000.

Différentes activités de formation ont été organisées en 1998-1999 en collaboration avec le Collège canadien des directeurs de santé, le Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal et l'Association des diplômés du département d'administration de la santé de l'Université de Montréal.

Martin Gagnon
Université Laval
Président

Caroline Blanchard,
UQAR
Karine Boily,
UQTR
Sonia Genest,
UQAM
Nancy Jolicoeur,
UQAT
Mélanie Grenier,
Adm.A.
Érick Mainville,
CEURS
Dave McGraw,
UQAR
Jean-François Ouellet,
Laval
Dany Plourde,
UQAT
Maude Therien-Alary,
UQAH
Giovanni Picciola,
Concordia

Michel Côté,
Adm.A., FCMC
Pierre Landry,
Adm.A., CMC
Caroline Montreuil
Lynn Mraz

Gabriel Savard,
Adm.A., FCMC
Président

Jean-Pierre Beaudry,
Adm.A.
Charles Bourgeois
Gisèle Brossard
Michel Côté,
Adm.A., FCMC
Pierre de Montigny,
Adm.A.
Suzanne Dumouchel
Richard Gagnon,
Adm.A.
Pierre Geoffrion,
Adm.A. F.P.F.C.
André Gingras
Nycol Pageau-Goyette,
AdmA.
Clément Patenaude,
Adm.A.
Claude Pinard

COMITÉ PROVINCIAL ÉTUDIANT

Rapport du Comité provincial étudiant

Cette année, le comité provincial a tenu une réunion au mois d'août afin de préparer, planifier l'année 1998-1999 et de définir les objectifs à atteindre. De plus, nous avons eu un nouveau comité étudiant, l'université Concordia, qui compte un très bon bassin d'étudiantes et d'étudiants en administration. Le manque de ressources financières par contre, a limité le nombre de réunions.

Nous pensons que le comité provincial étudiant est essentiel pour l'Ordre parce qu'il se préoccupe de la relève de demain soit les étudiants. Donc, il est important d'être représenté dans le milieu universitaire mais aussi d'être présent dans les activités auxquelles nous serons plus tard impliqués.

D'autre part, il faut penser que les comités étudiants sont très fragiles puisque la continuité n'est pas toujours présente. Par ce fait même, les régionales ont dû supporter davantage les comités étudiants.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré de près ou de loin à l'avancement du Comité provincial et plus particulièrement, M. Michel Côté, M. Robert Gravel et Mme Lynn Mraz.

COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA DE L'ADMINISTRATEUR

Le Gala de l'Administrateur est un événement annuel de l'Ordre. Il a pour objectif de générer des profits pour le Fonds de bourses d'affaires, de rendre hommage à des administrateurs agréés émérites et d'offrir à l'Ordre une occasion de visibilité auprès de la communauté des affaires. C'est au cours de cette soirée qu'est désigné l'administrateur agréé de l'année.

Rapport du président

C'est le 23 mai 1998, que s'est déroulé à l'hôtel Le Reine Elizabeth, le dixième Gala de l'Administrateur de l'Ordre, sous la coprésidence d'honneur de MM. Jocelyn Proteau, Adm.A., président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et Raymond Bachand, Adm.A., président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Près de 800 personnes ont rendu hommage à monsieur L. Jacques Ménard, Adm.A., président du Conseil délégué de Nesbitt Burns, à qui l'Ordre a remis le prix Dimensions 1998 pour l'excellence de l'ensemble de ses réalisations dans le domaine de la gestion.

En 1998, l'Ordre, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Hydro-Québec et leurs partenaires : Bell Canada, Développement économique Canada – Région du Québec et Pricewaterhouse Coopers s'engageaient à verser 1, 5 M $ à la Chaire de développement et de relève de la PME sur une période de 5 ans.

Le dixième Gala de l'Administrateur aura permis à l'Ordre d'amasser 125 000 $ pour contribuer au Fonds de cette chaire universitaire et ce, grâce à la générosité des parrains du Gala, à la collaboration des commanditaires et à la participation exceptionnelle des invités.

À l'occasion du dixième anniversaire du Gala de l'Administrateur, l'Ordre innovait en remettant, pour la première fois, la Médaille des gouverneurs, distinction attestant de l'œuvre d'un administrateur agréé pour sa contribution déterminante à l'Ordre. Cette Médaille des gouverneurs a été remise à dix membres de l'Ordre lors de cette soirée.

André Fortier,
Adm.A.

Gilles Boutin,
Adm.A.

Francis Carpentier,
Adm.A., CMC

Charles Chamard,
Adm.A.

Jean-Yves Demers,
Adm.A. Pl.Fin

Martin Gagnon

Claude Goulet,
Adm.A., CMC

Robert Gravel,
Adm.A., CMC

Allen Hamel,
Adm.A.

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA REMISE DES PERMIS

Le samedi 14 novembre dernier, avait lieu à Québec, la remise des permis d'exercice aux nouveaux membres dans le cadre de la soirée Hommages.

Cette année, nous innovions. En effet, tous les membres participant à la soirée étaient invités à assister à une conférence qui lançait en quelque sorte la réflexion sur l'Administrateur de l'an 2000.

La soirée, placée sous le thème « Le public, une priorité », était sous la présidence d'honneur de monsieur Guy Breton, Vérificateur général du Québec, qui avait accepté chaleureusement notre invitation.

Cette année, le spectacle qui s'y déroulait en était un à contenu. En effet, en relation avec le thème, l'organisation a orienté le spectacle vers le rappel à tous des six principes de la saine gestion. Un spectacle à contenu certes mais livré dans un contexte agréable et détendu.

Des quelque 320 personnes présentes, plusieurs faisaient partie de la clientèle de nos membres, une façon opportune de leur faire connaître ce qu'est un administrateur agréé et leur donner l'assurance du bon choix qu'ils font en choisissant l'Ordre.

Par la remise des permis, des prix Reconnaissance, des certificats d'opinion de conformité et celle du prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre d'une telle soirée, l'Ordre se donne l'opportunité d'indiquer au public non seulement son dynamisme, sa vivacité, sa pérennité, mais aussi, qu'il témoigne par ce geste de sa fierté de regrouper des membres aux compétences reconnues, motivés et impliqués.

Un événement comme celui-ci se fait avec la collaboration de fidèles commanditaires, celle des collaborateurs et collaboratrices enthousiastes et dévoués. Nous remercions tous ceux et celles qui y ont participé cette année encore et qui sait,

Au plaisir de se rencontrer la prochaine fois.

Louis A. Tanguay,
F.Adm.A.
Président

Claude Béland,
F.Adm.A.
Président sortant

Pierre Bergeron,
F.Adm.A.

Gérard-J. Blondeau,
Adm.A.

René Bronsard,
Adm.A.

Lucien Brosseau,
F.Adm.A.

Michel Côté,
F.Adm.A., FCMC

Gérald Duguay,
F.Adm.A.

Jean C. Gaudet,
F.Adm.A., CMC

Cyrille Légaré,
Adm.A.

André Mignault,
Adm.A.

Robert P. Morin,
F.Adm.A.

Jacques Pampalon,
Adm.A.

Claude Rivard,
F.Adm.A., FCMC

Paul Rocheleau,
Adm.A.

Gabriel Savard,
F.Adm.A., FCMC

Paul J. Thériault,
F.Adm.A.

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le Conseil des gouverneurs est composé des anciens présidents de l'Ordre. Le principal mandat qui lui est confié consiste à gérer le Fonds de bourses d'affaires. De plus, les membres du Conseil effectuent des recommandations aux présidents et dirigeants de l'Ordre sur toutes les questions soumises à son attention. Il apporte également son appui et celui de ses membres à la réalisation de la mission de l'Ordre.

En 1998-1999, le Conseil des gouverneurs s'est réuni à deux reprises, le 23 mai et le 13 novembre 1998. C'est lors de la réunion du mois de mai que les membres du Conseil des gouverneurs ont pris connaissance du bilan financier du Fonds de bourses d'affaires. C'est également lors de cette réunion que les partenaires ainsi que leurs engagements ont été officiellement confirmés pour la constitution de la Chaire de développement et de relève de la PME, pour une capitalisation totale de 1,5 M $. Afin de respecter l'engagement financier de l'Ordre à cette chaire universitaire, il fut résolu que sa contribution financière soit effectuée avec les surplus du Gala de l'administrateur pour les 5 prochaines années. Lors de la réunion du mois de novembre 1998, les gouverneurs ont examiné le bilan financier et des activités. Les membres du Conseil ont également été informés des dossiers stratégiques de l'Ordre ainsi que de l'état de la situation de l'évolution de la chaire universitaire HÉC. Il fut également convenu que les partenaires de la chaire constituent un comité pour déterminer les opérations et les orientations de la Chaire de développement et de relève de la PME.

Gabriel Savard,
F.Adm.A., FCMC
Président

FONDS DE BOURSES D'AFFAIRES

Le Fonds de bourses d'affaires résulte d'un partenariat exceptionnel entre l'Ordre, le milieu des affaires ainsi que des organismes publics et parapublics. Le Gala de l'Administrateur représente l'activité exclusive de collecte annuelle du Fonds dont les surplus sont versés en totalité à celui-ci.

Le Fonds de bourses d'affaires a pour mission de soutenir l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial. Son programme de bourses vise à reconnaître le mérite des étudiants inscrits à l'Ordre et des professionnels de la gestion membres de l'Ordre. Son capital est investi dans un portefeuille de placements dont la gestion est confiée au Conseil des gouverneurs de l'Ordre. Seul l'usufruit peut être utilisé et ce, uniquement sous forme de bourses d'études ou d'affaires. La remise des bourses aux récipiendaires s'effectue lors d'une activité spéciale de l'Ordre.

Rapport du président

Au cours de l'année 1998-1999, le Fonds de bourses d'affaires a remis plus de 20 000 $ à des étudiants de premier et de deuxième cycle répartis à travers les universités québécoises. Ces bourses sont décernées annuellement dans le cadre d'ententes de réciprocité avec ces universités, à des étudiants émérites en sciences administratives de premier et de deuxième cycle.

Grâce à un nouveau partenariat avec Développement économique Canada, le Fonds de bourses d'affaires remet annuellement une bourse de 10 000 $. L'entente pour la « Bourse exportation Canada » est établie sur une durée de trois années et doit se poursuivre jusqu'en l'an 2000. La bourse 1999 n'a pas été remise, faute de candidatures. Cependant, une demande de prolongation jusqu'en 2001 a été faite et obtenue afin de pouvoir reporter la remise de cette deuxième bourse.

La Bourse développement du conseil en management a été attribué à Suzanne Gendron, Adm.A., CMC, conseillère chez Ernst & Young. Madame Gendron s'est vue remettre une bourse exceptionnelle de 2 000 $ pour l'obtention des meilleurs résultats à l'échelle nationale et québécoise à l'examen Final de synthèse conduisant au titre de CMC.

Pour une deuxième année consécutive, l'Ordre remettait une bourse de 10 000 $ dans le cadre du Prix du livre d'affaires PricewaterhouseCoopers. Cette bourse décernée par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est remise à l'auteur du meilleur livre en rapport avec la gestion rédigé au Québec.

De plus, le Fonds de bourses d'affaires possède, depuis quelques années, un volet : le Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs, financé par les profits de la Soirée Hommages, l'événement de remise annuelle des permis de l'Ordre qui se tient à Québec. Ce Fonds d'aide a pour objectif d'aider de jeunes entrepreneurs en difficulté en leur offrant les services gratuits d'un conseiller en management professionnel.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats et l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 1998, donnés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Harel, Drouin & Associés

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 4 mai 1999

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

PRODUITS						
Cotisations	1 223 734 $	- $	- $	- $	1 223 734 $	1 274 000 $
Cotisations versées :						
Institut des conseillers en management du Canada	(53 299)	-	-	-	(53 299)	(55 378)
Association canadienne des planificateurs financiers	(21 659)	-	-	-	(21 659)	(20 290)
Conseil interprofessionnel du Québec	(12,698)	-	-	-	(12 698)	(10 872)
	1 136 078	-	-	-	1 136 078	1 187 460
Droits d'admission	95 847	-	-	-	95 847	62 147
Autres produits :						
Commandites	156 155	-	-	-	156 155	75 599
Formation continue	39 256	-	-	-	39 256	16 609
Amendes et frais exigibles	61 437	-	-	-	61 437	-
Publications	19 264	-	-	-	19 264	20 497
Activités annuelles	221 801	-	-	-	221 801	185 081
Placements - intérêts	18 886	2 405	40 075	809	62 175	55 575
Contributions	-	-	-	-	-	10 000
Administrateur 2000	15 900	-	-	-	15 900	-
Congrès national	-	-	-	76 185	76 185	-
Honoraires de gestion	8 696	-	-	-	8 696	-
Divers	12 368	-	-	-	12 368	7 184
	1 785 688	2 405	40 075	76 994	1 905 162	1 620 152
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	511 165	-	-	-	511 165	480 210
Honoraires professionnels	98 798	-	-	-	98 798	123 150
Frais de voyages et de représentation	24 758	-	-	-	24 758	21 331
Formation du personnel	6 082	-	-	-	6 082	7 325
Loyer et charges communes	98 159	-	-	-	98 159	93 478
Taxes et assurances	19 112	-	-	-	19 112	21 772
Amortissements-immobilisations corporelles	39 169	-	-	-	39 169	33 874
Frais de gestion	-	-	8 696	-	8 696	-
Partenariat - Chaire HEC	-	-	50 000	-	50 000	-
Frais de bureau et location d'équipement	105 539	-	1 793	-	107 332	81 419
Télécommunications et frais d'envoi	66 004	-	-	-	66 004	75 311
Frais financiers	16 044	-	115	-	16 159	11 028
Bureau et comités	59 341	-	-	-	59 341	39 388
Activités professionnelles et discipline	122 576	-	-	-	122 576	120 308
Information et promotion	90 676	-	-	17 189	107 865	112 022
Publications	71 273	-	-	-	71 273	59 192
Activités régionales et secteurs	44 056	-	-	-	44 056	49 961
Bourses	-	-	39 750	-	39 750	29,250
Administrateur 2000	10 577	-	-	-	10 577	-
Activités annuelles	224 881	-	-	-	224 881	175 471
Divers	-	-	5 251	-	5 251	2 038
	1 608 210	-	105 605	17 189	1 731 004	1 536 528
Résutats excédentaires (déficitaires)	177 478 $	2 405 $	(65 530) $	59 805 $	174 158 $	83 624 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars

[redacted]

SOLDE AU DÉBUT

Déjà établi	(31 105) $	47 363 $	569 761 $	- $	586 019 $	513 849 $
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	11 454	-	-	-	11 454	-
Redressé	(19 651)	47 363	569 761	-	597 473	513 849
Résultats excédentaires (déficitaires)	177 478	2 405	(65 530)	59 805	174 158	83 624
	157 827	49 768	504 231	59 805	771 631	597 473
Virements interfonds :						
Contribution au fonds de bourses d'affaires	(136 311)	-	136 311	-	-	-
Contribution au fonds d'indemnisation	(10 000)	10 000	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	11 516 $	59 768 $	640 542 $	59 805 $	771 631 $	597 473 $

FONDS D'ADMINISTRATION

[redacted]

SOLDE AU DÉBUT

	(134 104) $	102 999 $	(31 105) $	(14 638) $
Déjà établi				
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	11 454	-	11 454	-
Redressé	(122 650)	102 999	(19 651)	(14 638)
Résultats excédentaires (déficitaires)	216 647	(39 169)	177 478	48 533
	93 997	63 830	157 827	33 895
Virements interfonds :				
Contribution au fonds de bourses d'affaires	(136 311)	-	(136 311)	(55 000)
Contribution au fonds d'indemnisation	(10 000)	-	(10 000)	(10 000)
Acquisition d'immobilisations	(32 460)	32 460	-	-
SOLDE À LA FIN	(178 771)	32 460	(146 311)	(65 000)
	(84 774) $	96 290 $	11 516 $	(31 105) $

BILAN
au 31 mars

[redacted]

ACTIF

ACTIF À COURT TERME						
Encaisse (note 4)	185 132 $	569 $	116 072 $	59 039 $	360 812 $	130 024 $
Débiteurs (note 5)	384 440	11 413	7 733	766	404 352	123 511
Frais payés d'avance	45 558	-	-	-	45 558	77 736
Placements réalisables à court terme	-	2 508	110 000	-	112 508	424 793
	615 130	14 490	233,805	59 805	923 230	756 064
PLACEMENTS (note 6)	-	45 278	441 976	-	487 254	611 372
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	96 290	-	-	-	96 290	102 999
	711 420 $	59 768 $	675 781 $	59 805 $	1 506 774 $	1 470 435 $

PASSIF

PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 9)	202 730 $	- $	35 239 $	- $	237 969 $	233 440 $
Cotisations perçues d'avance	478 358	-	-	-	478 358	607 741
Produits reportés	18 816	-	-	-	18 816	31 781
	699 904	-	35 239	-	735 143	872 962
SOLDES DE FONDS						
Non affectés	(84 774)	59 768	640 542	59 805	675 341	494 474
Investis en immobilisations	96 290	-	-	-	96 290	102 999
	11 516	59 768	640 542	59 805	771 631	597 473
	711 420 $	59 768 $	675 781 $	59 805 $	1 506 774 $	1 470 435 $

POUR LE BUREAU DE DIRECTION

La présidente,
Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.

Le vice-président, Finances
Denis Cassista, F.Adm.A.

1) STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est un organisme sans but lucratif, a été constitué en 1954 et est régi depuis 1973 en vertu du Code des professions c. C-26. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec administre les fonds suivants : fonds d'administration, fonds d'indemnisation, fonds de bourses d'affaires et le fonds du secteur de la planification financière. L'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Le fonds d'administration sert aux activités courantes de l'Ordre. Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds de bourses d'affaires est destiné à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants. Le fonds du secteur de la planification financière sert exclusivement à des projets spéciaux destinés au développement de la planification financière.

b) Constatation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Ils sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Dons reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

e) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans

f) Flux de trésorerie

L'État des flux de trésorerie n'est pas présenté car il ne saurait éclairer davantage le lecteur.

3) REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Pour tenir compte de crédit de taxes sur intrants et de remboursement de taxes sur intrants non réclamés sur certaines dépenses au cours des exercices antérieurs, le solde de fonds au début de 1999 et les résultats de 1998 ont été augmentés de 11 454 $ et les créditeurs au 31 mars 1998 diminués du même montant.

4) ENCAISSE

Le solde de l'encaisse est composé des soldes en banque de l'Ordre et des soldes des régionales.

5) DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds Secteur Pl.Financière	1999 Total	1998 Total
Comptes clients	268 418 $	- $	- $	- $	268 418 $	83 834 $
Intérêts à recevoir	-	1 413	7 733	766	9 912	15 279
Avances du fonds d'administration	-	10 000	-	-	10 000	-
Avances du fonds bourses d'affaires	35 239	-	-	-	35 239	10 000
Amendes et frais à recevoir	59 437	-	-	-	59 437	-
Avance à la régionale de Québec	8 665	-	-	-	8 665	-
Autres	12 681	-	-	-	12 681	14 398
	384 440 $	11 413 $	7 733 $	766 $	404 352 $	123 511 $

6) PLACEMENTS

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds Secteur Pl.Financière	1999 Total	1998 Total
Coupons d'organismes gouvernementaux portant intérêt à des taux variants de 5,2 % à 10 % (valeur du marché 1999 - 27 669 $ 1998 - 347 839 $)	- $	23 987 $	- $	- $	23 987 $	390 674 $
Bons du Trésor portant intérêt au taux de 4,3 % (valeur du marché 1998 : 50 111$)	-	-	-	-	-	49 999
Obligations (valeur du marché 1999 - 442 624 $ 1998 - 566 689 $)	-	-	418 184	-	418 184	538 903
Fonds d'investissement et industriel (valeur du marché 1999 - 45 561 $ 1998 - 26 620 $)	-	23 799	25 000	-	48 799	28 211
Actions ordinaires TSE100 (valeur du marché 1999 - 104 260 $ 1998 - 32 165 $)	-	-	108 792	-	108 792	28 378
	-	47 786	551 976	-	599 762	1 036 165
Portion réalisable à court terme		2 508	110 000	-	112 508	424 793
	- $	45 278 $	441 976 $	- $	487 254 $	611 372 $

Répartition des titres obligataires

	1999		1998	
	Valeur nominale	Coût	Valeur nominale	Coût
Gouvernements provinciaux	50 000 $	53 990 $	50 000 $	53 990 $
Municipales et scolaires	320 000	328 256	370 000	388 650
Organismes gouvernementaux	25 000	25 938	25 000	25938
Autres	-	-	70 600	70 325
	395 000 $	408 184 $	515 600 $	538 903 $

Répartition de la valeur des titres obligataires en fonction de l'échéance et des taux d'intérêts.

Valeur nominale	Moins d'un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 11 ans
140 000 $	8,25 à 9,00 %			
155 000		5,60 à 10,75 %		
75 000			10,00 à 11,25 %	
25 000				8,50 %
395 000 $				

7) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	1999 Valeur nette	1998 Valeur nette
Mobilier de bureau	107 190 $	85 395 $	21 795 $	26 765 $
Équipement informatique	274 631	200 136	74 495	76 234
	381 821 $	285 531 $	96 290 $	102 999 $

8) AVANCES BANCAIRES

Les avances bancaires mises à la disposition de l'Ordre au montant maximum de 50 000 $ pour l'exercice et 50 000 $ supplémentaire à titre de crédit spécial rotatif, portent intérêt au taux préférentiel plus 0,5 % et sont renégociables annuellement.

9) CRÉDITEURS

	Fonds d'administration	Fonds bourses d'affaires	1999 Total	1998 Total
Fournisseurs et frais courus	69 905 $	- $	69 905 $	101 879 $
Salaires et retenues à la source	37 360	-	37 360	38 562
Taxes à la consommation	34 629	-	34 629	59 484
Dû à l'Office des professions du Québec	49 880	-	49 880	23 315
Avances au fonds d'indemnisation	10 000	-	10 000	-
Avances du fonds d'administration	-	35 239	35 239	10 000
Autres	956	-	956	-
	202 730 $	35 239 $	237 969 $	233 440 $

10) ENGAGEMENTS

i) L'Ordre s'est engagé par baux pour le loyer et divers équipements. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 680 072 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2000	2001	2002	2003	2004
105 741 $	97 195 $	97 195 $	97 195 $	97 195 $

ii) Le Fonds de bourses d'affaires de l'Ordre s'est engagé à verser 250 000 $ pour la création de la chaire de développement et de relève de la PME.

Au 31 mars 1999, le solde des engagements s'établit à 200 000 $. Les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2000	2001	2002	2003
50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $

iii) En vertu d'un accord de principe avec deux ordres professionnels, l'Ordre s'est engagé à participer à l'analyse et à la conception d'un système d'apprentissage. Les travaux débuteront au cours du prochain exercice et exigeront un déboursé de 19 842 $ par l'Ordre.

11) PASSAGE À L'AN 2000

L'Ordre est conscient du problème que pourrait causer le passage à l'an 2000 au niveau de son système informatique et a entrepris les démarches nécessaires afin de réduire les conséquences au minimum. Au 31 mars 1999, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

12) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour des fins de comparaison afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.